

# CENVES

BULLETIN MUNICIPAL

2023

23<sup>e</sup> ÉDITION



COMMUNE TOURISTIQUE DU HAUT-BEAUJOLAIS

# SOMMAIRE

- 1 Le mot du maire
- 2 Budget communal
- 4 Le personnel communal
- 5 Les travaux réalisés
- 6 Évolution du prix de l'eau
- 8 Rénovations énergétiques
- 12 Activités des gîtes communaux
- 14 Urbanisme
- 17 Déploiement de la fibre
- 18 Déploiement du PDIPR
- 19 Portraits des nouveaux habitants
- 24 La vie de l'école
- 24 Une nouvelle association
- 26 La Maison du Haut Beaujolais
- 27 La Cabane à Pizz'
- 28 Des animations à la bibliothèque
- 30 Les séances de cinéma
- 32 La vie de l'école
- 39 Le Restaurant scolaire
- 40 Le Sou des écoles
- 42 Villages en vie
- 44 Le Comité des fêtes
- 46 La Cabriole
- 48 Le club Amitiés d'automne
- 50 Le Poney club
- 52 L'Eden des 4 pattes
- 53 évolution forestière et enjeux
- 60 Les pompiers du Fief
- 61 Les conscrits
- 64 Les manifestations de 2024
- 65 Hommages
- 66 Infos et annonces
- 72 Formalités administratives



Photos de la couverture et ci-dessus : © Sylvie Plassard

# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

Lucas Luis MOREAU (L'Oiseau)  
né le 3 janvier 2023

Roméo CHEVALIER (Les Réserves)  
né le 5 janvier 2023

Joana THEVENET (Le Burnaizé)  
née le 13 janvier 2023

Maximilien Benoît Étienne POIDEVIN (Le Bourg)  
né le 6 mai 2023

Bosco Joseph Gabriel ROUDERGUES (Les Montgerauds)  
né le 24 mai 2023

Albane PARET (La Grange du Bois)  
née le 27 octobre 2023

## DÉCÈS

Pierre Joseph Marie BUREL  
le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Renée Danielle VINCENT née GUERIN  
le 27 janvier 2023

Yvonne GUERIN née PRUDON  
le 9 juillet 2023

Alain TOBIEN  
le 11 septembre 2023

Directeur de publication : Maire de Cenves

Comité de rédaction : Catherine Raymond, Élodie Beaudet, Christine Doridon, Syvie Monnet-Boyat, Pierre-Yves Pellé-Boudon, Sonia Vanaclocha.

Crédit photos : Mairie de Cenves  
Vues aériennes : Daniel Maulet

Réalisation : Christine Doridon  
Tél : 06 09 20 22 85

Impression numérique : 350 exemplaires  
DG PROMO 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS  
Tél : 04 74 66 51 51

## LE MOT du Maire



Nous sommes à mi-parcours d'un mandat et il me semble important que ce bulletin soit le bilan de trois années à vos côtés pour vous servir au mieux. Nous avons essayé de répondre au mieux aux demandes. Certains auront été déçus par des réponses certes insatisfaisantes, mais avec néanmoins la possibilité de trouver ensemble des solutions alternatives.

Cette année a été aussi ma première visite au congrès des maires de France à Paris. J'ai pu participer à des conférences concernant la rénovation énergétique, la recherche de différentes subventions, concernant la gestion des biodéchets et j'ai pu visiter les stands de différents fournisseurs pouvant intéresser notre commune (bardage, compostage, luminaires solaires, dé-imperméabilisation des sols, jardinage pour l'école, cycle de l'eau, etc.)

J'ai pu aussi écouter le discours de l'Association des Maires de France et des élus victimes d'agression en tout genre.

**Combien d'entre nous, maires, serons-nous au rendez-vous de 2026, face aux injonctions, aux menaces tant verbales que physiques, aux exigences de plus en plus importantes des administrés, sans compter les règlements de plus en plus complexes que l'État nous impose sans réelle reconnaissance dans les faits ?**

Les jeunes agriculteurs ont retourné les panneaux d'entrée de villes et de villages pour indiquer que nous marchions sur la tête et malheureusement ils n'ont pas tout à fait tort pour bien des situations, même si sur l'utilisation des pesticides, je ne suis pas tout à fait d'accord.

Il y a bien une crise chez les élus locaux, car les démissions des maires augmentent (450 en moyenne depuis 2020 alors qu'ils n'étaient que 350 dans le mandat précédent), sans compter les conseillers municipaux qui démissionnent aussi.

**Qu'est-ce qui engendre cela ?**

Notre société est de plus en plus individualiste, exigeante avec les autres et à rupture brutale (les sociologues parlent de société de clash avec agressions verbales et physiques).

Les administrés s'adressent directement au maire quand les opérateurs locaux ne répondent pas, quand

ils ont échoué à contacter les services publics de plus en plus éloignés, quand d'autres instances locales sont défaillantes par leur absence de réponse, de rendez-vous. Alors la frustration engendre de la tension avec des menaces de toutes sortes. Face à cela, les maires ont la possibilité de porter plainte plus facilement qu'avant, mais la réponse judiciaire tarde trop à venir.

Ce n'est pas tout. L'emploi du temps du maire est chargé et des jeunes aimeraient bien se lancer dans cette aventure pleine de challenges qui, malgré les propos précédents, demeure valorisante par bien des égards. Seulement, ils travaillent encore et pour tenir leurs engagements, ils devront quitter plus ou moins leur activité actuelle et les émoluments de maire ne compenseront pas les pertes de salaire. L'État, les acteurs politiques et les différentes associations des maires devront donc proposer des évolutions qui permettraient d'avoir des maires de tous âges pour se consacrer à la collectivité avec un minimum de perte financière, et émettre des propositions concrètes pour protéger efficacement et rapidement les élus victimes d'agression. Sans cela, il est probable que certaines communes se retrouveront sans liste à élire, ce qui entraînerait des regroupements de communes avec un maire et des maires délégués, bien loin d'un conseil municipal proche de la population et qui offre ses services gratuitement pour apporter du bien-être à la commune et à ses administrés.

**Le tableau est un peu noir, mais nous pouvons tout de même nous réjouir d'avoir obtenu des aides de l'État, du Département et de la Communauté de communes pour nous aider à rénover nos bâtiments communaux. Nous pouvons aussi compter sur notre Communauté de communes qui sait fédérer et nous aider dans beaucoup de circonstances.**

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon



# BUDGET COMMUNAL

Quelques règles de gestion à retenir dans le cadre d'un budget communal :

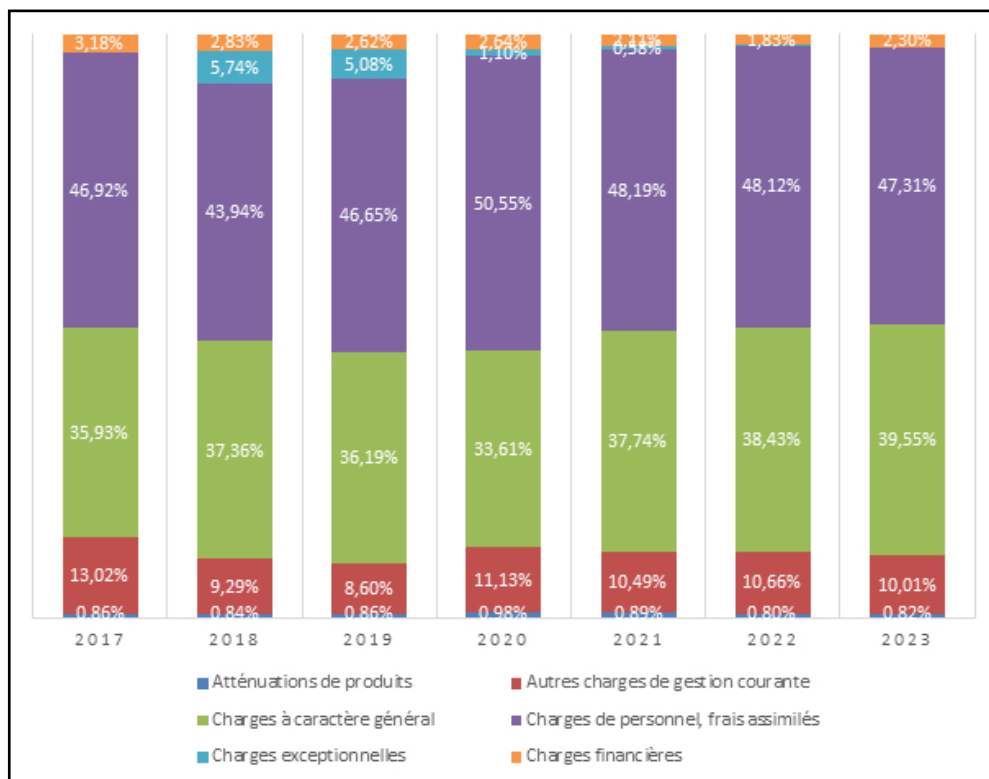
## Budget de fonctionnement

- Recettes moins dépenses doit toujours être positif (épargne brute)
- Pas possible de recourir à l'emprunt pour équilibrer les comptes
- Si recette moins dépenses négatif, alors arrêt de toutes les dépenses
- La différence entre les recettes et les dépenses doit servir à financer à minima :
  - Le capital de la dette de la section de dépense du budget d'investissement
  - Les intérêts d'emprunt de la dépense de fonctionnement
- L'excédent peut alimenter l'investissement, mais peut aussi rester au fonctionnement en fonction des circonstances (instabilité, crise) voire une prévoyance d'augmentation de dépenses de fonctionnement
- Possibilité dans l'année de transférer de l'excédent de fonctionnement vers l'investissement.

## Budget d'investissement

- Recettes moins dépenses peut être négatif
- L'emprunt est possible pour couvrir une dépense d'investissement
- Il est alimenté en partie ou pas par l'excédent du budget de fonctionnement
- Impossible d'alimenter le budget de fonctionnement par le budget d'investissement, sauf quelques cas dérogatoires.

## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Malgré l'inflation, nous maintenons nos dépenses à caractère général. Il est recommandé pour les collectivités locales que la masse salariale soit de l'ordre de 40%. Cet objectif devrait être atteint en 2024, car Danielle Corgier a pris sa retraite anticipée courant octobre 2023 et nous lui versons un demi salaire chargé. Nous avons aussi un adjoint technique à mi-temps au lieu d'un plein temps.

Montant Euros	Libellé						
Année	Atténuations de produits	Autres charges de gestion courante	Charges à caractère général	Charges de personnel, Frais assimilés	Charges exceptionnelles	Charges financières	Total général
2017	3471	52 503	144 882	189 187	310	12 839	403 192
2018	3471	38 422	154 581	181 776	23 748	11 724	413 722
2019	3471	34 707	146 044	188 245	20 510	10 567	403 544
2020	3471	39 565	119 432	179 642	3 914	9 365	355 390
2021	3471	40 974	147 492	188 324	2 269	8 252	390 781
2022	3471	46 110	166 150	208 054	671	7 916	432 372
2023	3471	42 174	166 668	199 376		9 710	421 399

## LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

La capacité de désendettement est le nombre d'années qu'il faudra à l'année T pour rembourser la dette. Pour nous désendetter, il nous faut épargner. Cette épargne dite brute est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Il faut donc trouver un juste équilibre dans la maîtrise des dépenses tout en continuant à entretenir nos bâtiments correctement.

On voit bien qu'en fonction de l'épargne brute, la durée de remboursement peut varier considérablement d'une année sur l'autre.

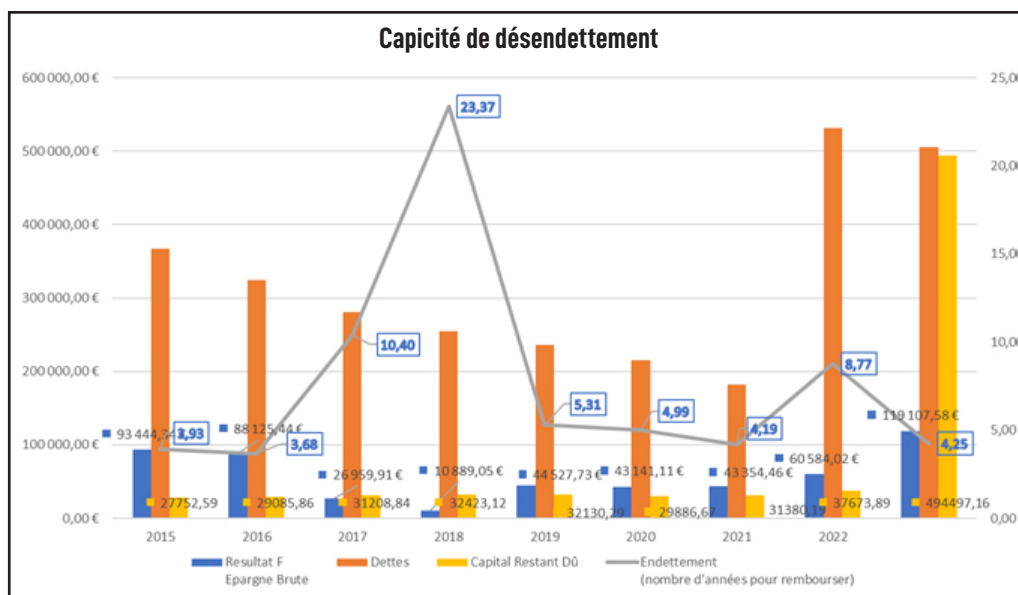
La capacité d'endettement est correcte si la durée de désendettement si situe entre 5 et 7 ans et devient critique au-delà de 10 ans.

## LES INVESTISSEMENTS

Nous avons augmenté notre dette pour pouvoir investir en 2024 et 2025 dans la rénovation énergétique de nos bâtiments, en postulant que cette rénovation devrait nous permettre de réduire nos dépenses de fonctionnement.

Comme indiqué dans l'article de la rénovation énergétique, à ce jour, la Communauté de communes, le Département et l'État participent à hauteur d'environ 70% du montant estimé (970 000 euros). Nous compléterons donc l'opération avec tout ou partie de l'emprunt contracté en 2022 (tous les autres emprunts ont été soldés pour n'en garder qu'un).

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon



## LE PERSONNEL COMMUNAL

Danielle Corgier, notre agent d'entretien, après un congé de longue maladie, a pris sa retraite anticipée en octobre 2023. Nous lui renouvelons nos remerciements pour ces 15 années passées parmi nous et un travail qui n'est pas toujours été facile ; je pense aux lits en hauteur sur lesquels il faut changer les alèses.



Julie Renaud

Julie, qui l'avait remplacée pendant son absence, est devenue stagiaire au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une future titularisation à décider par le conseil municipal.



Danielle Corgier

Denis Buna, notre adjoint technique, a renouvelé son contrat pour une période de 6 mois. Beaucoup de gens nous ont fait remarquer que le bourg était bien entretenu, c'est bien sûr grâce à lui et aussi à quelques conseillers qui s'investissent beaucoup comme Gérard Larochette présent tous les matins et Dominique Raymond qui vient lui donner un coup de main quand cela est nécessaire.



Denis Buna

Au-delà du bourg, des entrées d'eau ont été réalisées, et les endroits où sont stockés les Points d'Apport Volontaires ont été nettoyés.

Comme nous devons maîtriser notre budget, Denis est employé à mi-temps et nous utilisons des prestations locales pour entretenir les chemins, élaguer ou déneiger aux moments opportuns, avec efficacité. Merci à Richard Gobet, Christian et Philippe Jambon pour leur implication et leur réactivité.

Denis, habite Juliéнас. Il remplace José depuis février 2023. Après avoir été moniteur cariste à Neuville-sur-Saône et pompier volontaire à Villefranche, il a répondu à l'annonce publiée par la mairie de Cenves pour occuper un emploi à mi-temps (du lundi au jeudi de 8h à 13h) et garder un lien social pendant sa retraite.



Blandine Ferret



Sylviane Mirabel

Les enfants sont bien choyés avec Blandine Ferret notre cantinière, Sylviane Mirabel notre agent d'animation et Aurélie Jeoffre notre ATSEM.

Et bien sûr, Joëlle Bourdaudhui pour la gestion de gîtes et de l'urbanisme et Carole Contet pour toutes demandes liées à la mairie sont toujours disponibles pour vous accueillir chaleureusement en mairie et vous apporter leur aide.

Retraitée de la grande distribution, Sylviane vient de La Chapelle-de-Guinchay pour surveiller les repas des maternelles et seconder Blandine. Après quelques remplacements en mai et juin 2023, elle a pris possession de son poste pour quelques heures par mois en septembre dernier.

## QUELQUES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LA COMMUNE



Réfection de la terrasse du restaurant par l'entreprise Sangouard



Raccordement par Enedis du nouveau compteur pour les chambres de l'hôtel



Commission voirie à Cenves le 28 novembre 2023

Pierre-Yves Pellé-Boudon  
Catherine Raymond  
et Élodie Beaudet



Pose d'une borne électrique sur le parking de la salle des fêtes



### ARCHIVAGE

Nous avons une base d'archives datant d'une quinzaine d'années. Des dossiers avaient été déplacés, gardés en mairie, d'autres étaient en attente d'archivage. Carole a donc préparé en amont tout ce qui devait être archivé et remis à jour le document d'archivage. Notre secrétaire, aidée de Frédéric Denuel et de sa fille Jade, a réaménagé la salle d'archive et rangé tous les dossiers. Ce fut un travail fastidieux et minutieux, merci à eux.

Pierre-Yves Pellé-Boudon

# ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU



Le budget 2023 montre un déficit du budget de fonctionnement de 172 000 euros.

Nous devons donc trouver des ressources nécessaires pour pouvoir alimenter le compte d'investissement.

Il faut rappeler que le prix du m<sup>3</sup> d'eau a toujours été bas et qu'il n'a pas augmenté depuis 2015.

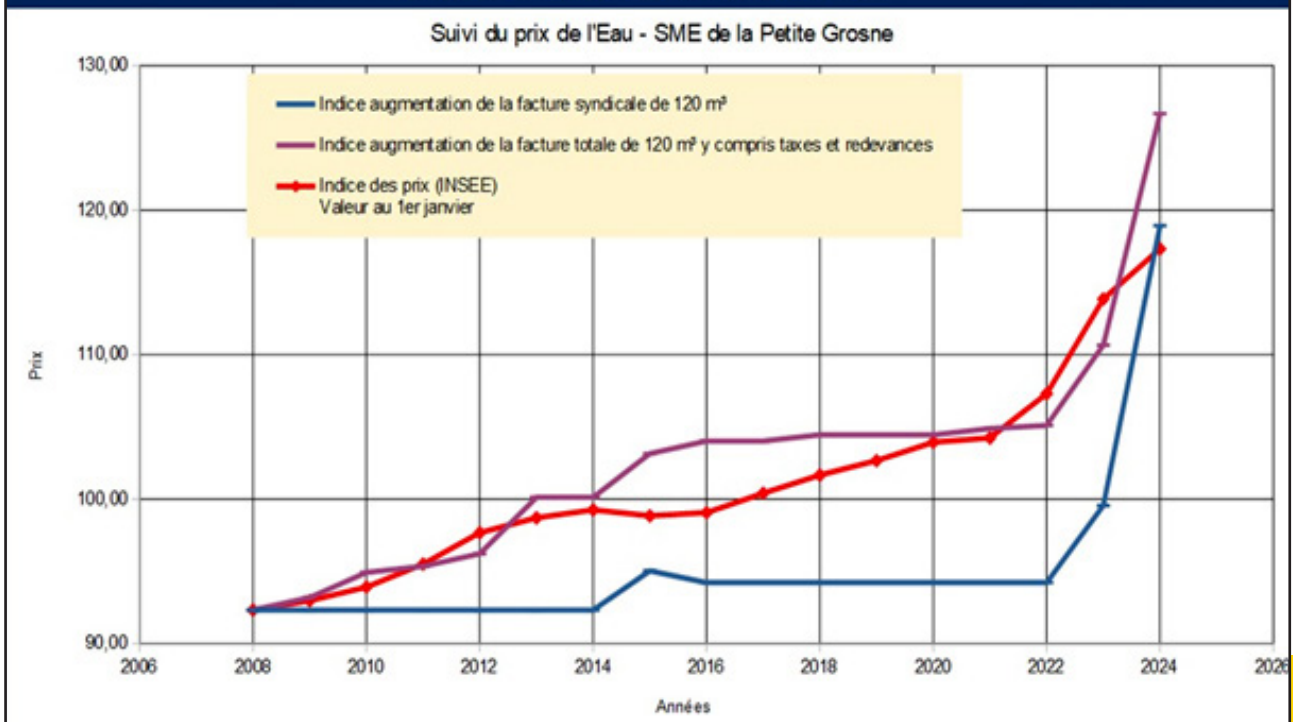
Le budget d'investissement montre un solde positif qui permettra de couvrir le déficit du budget de fonctionnement. Mais pour pouvoir maintenir les futurs investissements, il a donc été décidé d'augmenter le prix de l'eau et de recourir à de l'emprunt pour construire un nouveau réservoir à Berzé-la-Ville.

200 000 euros seront pris dans les réserves et 280 000 euros seront issus du nouveau prix de l'eau. Cevenes bénéficiera de ces investissements en continuant le remplacement de la canalisation sur la départementale entre le Rousset et la Grange Paiseau.

## SYNDICAT DES EAUX DE LA PETITE GROSNE Comité du 10 janvier 2024 Point 4 - Evolution du prix de l'eau en 2024



Graphique d'évolution du prix de l'eau depuis 2008



La facture TTC d'un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> passera de 323,46 € à 370,46 €, soit 3,09 € TTC le m<sup>3</sup>. Cela correspond à une augmentation de 46,80 € / an soit 14,5 %.

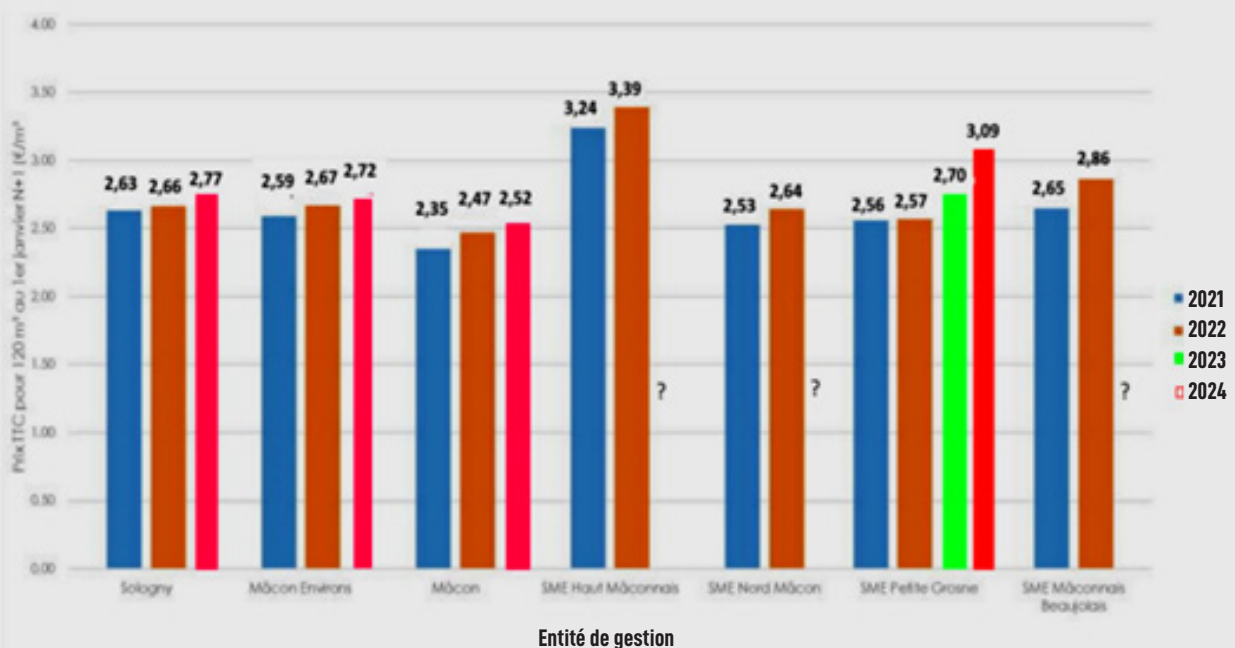
Le graphique suivant compare les tarifs avec ceux votés lors du dernier conseil communautaire de la MBA<sup>1</sup>. Signalons aussi qu'à l'ouest de notre SME<sup>2</sup>, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Grosne avait déjà un prix de 3,90 € TTC/m<sup>3</sup> en 2022.

1 Mâconnais Beaujolais Agglomération

2 Syndicat Mixte des Eaux

À l'échelle du territoire, le prix TTC, base 120 m<sup>3</sup> est comparé ci-dessous :

Tarifcation TTC du service par entité de gestion 2021-2022



Remplacement d'une canalisation d'eau potable sur la départementale entre le Rousset et la Grange Paiseau par le Syndicat de la Petite Grosne, le cabinet Merlin, Suez et Petavit

# RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES

## DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

les subventions de la rénovation que nous avons obtenu :

SUBVENTIONS	MONTANT	MONTANT OPÉRATION PRÉVISIONNEL	POURCENTAGE
DSIL	263 717,00 €		
Fonds Verts	173 225,00 €		
Département	90 000,00 €		
CCSB	93 000,00 €		
Fond Chêne	30 000,00 €		
Région Bonus ruralité	0,00 €		
<b>Total</b>	<b>649 942,00 €</b>	<b>933 511,00 €</b>	<b>69,62%</b>
Assistance à Maîtrise d'ouvrage D2P			
Sequoia CCSB	34 000,00 €	34 000,00 €	Simple avance Commune



Voici toutes les subventions qui nous ont été accordées et nous sommes quasiment à 70%. Nous attendons le bonus ruralité qui devrait nous permettre de flirter avec les 80% (maximum autorisé).

Ce montant important alloué nous permet de démarrer plus sereinement les travaux.

Le cabinet « Laydostian » a été validé par le conseil municipal à la suite des résultats de l'appel d'offres et des différentes réunions entre le cabinet conseil et la commission « Appel d'offres ».

Une première rencontre avec l'architecte est prévue mi-janvier pour établir le phasage du projet de rénovation.

Nous allons tout faire pour que l'enveloppe budgétaire allouée ne soit pas dépassée, car au-delà des travaux de rénovation énergétique, nous aimerions aussi rafraîchir et réaménager les intérieurs des

bâtiments communaux. Pour la salle d'animation rurale, revoir l'accès handicapé, l'accueil, le bar et l'espace dédié au traiteur, sans oublier la partie son et animation. En ce qui concerne le gîte de 40, il nous faut rafraîchir la salle de restauration, prévoir un aménagement coupe-feu dans le hall (cage d'escalier) et concevoir des chambres qui soient modulables afin d'accueillir du tourisme d'affaires qui est en pleine expansion sur notre territoire et soutenu par l'office de tourisme du Beaujolais.

Beaucoup de travail donc en perspective, en espérant que les subventions et notre trésorerie puissent nous permettre d'atteindre ses objectifs ambitieux à fin 2024, début 2025.

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon

## ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



**Comme prévu, et comme pour la plupart d'entre vous, nous avons vu s'envoler les tarifs des énergies telles que l'électricité. Il nous a donc semblé indispensable de faire baisser cette dépense qui grève notre budget en attaquant le sujet sur plusieurs fronts :**

- Extinction d'un maximum de lampadaires. Je sais que vous l'avez constaté, car certains se sont plaints de l'absence de lumière partielle ou totale. Nous avons demandé au Syder d'estimer le remplacement des lampadaires et des lampes par de nouvelles technologies à LED et à détecteur de passage. Il s'avère que ce coût est de 90 000 euros pour l'ensemble du parc avec une charge pour la commune de 60 000 euros si nous prenons un crédit Syder sur 15 ans. Le conseil municipal a donc décidé de ne pas donner suite à cette offre. Nous remplacerons les luminaires allumés au fur et à mesure quand la nécessité l'imposera.

- Une meilleure maîtrise de l'électricité dans nos bâtiments communaux en individualisant avec des compteurs individuels bleus chaque bâtiment, à l'exception de la salle des fêtes et de la station d'épuration, en fonction de notre projet de rénovation énergétique. Nous possédons un compteur jaune industriel (tarif élevé avec un bouclier fiscal qui va disparaître) qui, à partir du gîte de 40, alimente l'annexe, la mairie, la cantine scolaire, le gîte de 12 et le gîte de 4.

- La première opération entamée en décembre 2023 a consisté à mettre un compteur bleu au tarif réglementé au niveau de la mairie pour alimenter la mairie et la cantine scolaire avec un ampérage ad hoc qui pourra baisser au fur et à mesure des relevés de consommations.

- Les gîtes de 4 et de 12 vont recevoir leur propre alimentation dès le printemps prochain avec des tarifs réglementés.

- Le gîte de 40 verra son compteur industriel remplacé par un compteur bleu à tarif réglementé.

Ces opérations nous permettront de voir la consommation exacte de chaque bâtiment et ainsi pouvoir faire des ajustements, mais aussi bénéficier du tarif réglementé moins onéreux que le tarif industriel, ce qui devrait nous permettre en deux ou trois ans de rembourser les frais de tranchée et de mise en place des compteurs.

- Nous avons aussi remplacé toutes les fenêtres et portes de la salle de classe ainsi que les volets à proximité de la terrasse allouée au restaurant sur les deniers de la commune pour un montant de 25 000 euros. Nous espérons que les enfants auront plus chaud, dans un environnement acoustique également plus adapté, tout en réduisant notre facture énergétique.

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon

## PANNEAUX SOLAIRES, AGRI-PHOTOVOLTAÏQUE ET ZAER\*



**La loi visant à accélérer la production d'énergies renouvelables prévoit l'établissement de zones d'accélération à travers le territoire.**

Promulguée en mars 2023, cette loi accorde une importance primordiale à la planification territoriale des énergies renouvelables. À cet effet, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux dans l'aménagement du territoire en leur fournissant de nouveaux leviers d'action.

Cette loi permet aux communes de définir, après consultation de leurs résidents, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir s'implanter des projets d'énergies renouvelables. Ces zones d'accélération englobent toutes les sources d'énergies renouvelables telles que le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Tous les territoires sont ainsi concernés et peuvent personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité locale et de leur potentiel en énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération ne sont pas exclusives : des projets peuvent être autorisés en dehors, mais un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, impliquant la commune d'implantation et les communes avoisinantes dès les premières discussions.

Les porteurs de projet seront encouragés à privilégier ces zones d'accélération pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elles reflèteront une volonté politique et une adhésion locale au projet d'énergie renou-

velable. De plus, le gouvernement mettra en place des avantages financiers pour les projets implantés dans ces zones, rendant ces zones économiquement attractives et compensant des conditions climatiques potentiellement moins favorables.

Pour faciliter l'intégration de ces zones avec les documents de planification du territoire, les collectivités pourront les inclure dans leurs documents d'urbanisme via une procédure de modification simplifiée.

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023 jusqu'à la fin de l'année 2023, mais d'ores et déjà repoussé en 2024, les élus locaux sont invités à proposer leurs zones d'accélération. L'objectif est que les communes remontent ces propositions à leur Référent Préfectoral. Passé cette échéance, la communication des zones d'accélération à l'État sera possible au fil de l'eau en concertation avec le Référent Préfectoral.

Nous nous appuyons sur les compétences de la CCSB pour établir une concertation sur les zones qui pourraient être concernées.

Le Référent Préfectoral présentera les zones d'accélération lors d'une conférence départementale et transmettra la cartographie des zones d'accélération à l'avis du comité régional de l'énergie.

\* ZAER : Zone d'accélération de la production d'énergies renouvelables.

L'avis du comité régional de l'énergie, transmis aux référents préfectoraux dans un délai de trois mois après réception de la cartographie, peut aboutir à deux scénarios possibles :

Si l'avis conclut que les zones d'accélération identifiées au niveau régional sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux, les Référents Préfectoraux arrêteront la cartographie des zones identifiées à l'échelle de chaque département, après avoir recueilli l'avis conforme des communes du département, exprimé par délibération du conseil municipal, pour chaque zone d'accélération sur son territoire.

Si l'avis conclut que les zones d'accélération précitées ne sont pas suffisantes, les Référents Préfectoraux demanderont aux communes de la région d'identifier des zones d'accélération complémentaires. Ces nouvelles zones seront soumises au comité régional de l'énergie, qui émettra un nouvel avis dans un délai de trois mois. Ensuite, dans un délai de deux mois à compter de ce nouvel avis, les Référents Préfectoraux arrêteront la cartographie des

zones identifiées à l'échelle de chaque département, après avoir recueilli l'avis conforme des communes concernées du département.

Une fois confirmé que les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, les communes de la région pourront bénéficier de certains avantages, notamment la possibilité d'identifier des zones d'exclusion où l'implantation de projets d'énergie renouvelable ne sera pas autorisée.

Il est à noter que les avantages découlant des zones d'accélération ne dépendent pas des documents d'urbanisme, et il n'est donc pas nécessaire d'attendre la modification de ces documents pour en bénéficier.

Nous ne savons pas vraiment ce que seront les avantages proposés.

Ce portail en cours de construction devrait nous permettre de voir les ZAER par type d'énergie.

Sources : <https://www.ecologie.gouv.fr/planification-des-energies-renouvelables-et-donnees>  
<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

## AGRI-VOLTAÏQUE

Une ferme agri-voltaïque est une centrale photovoltaïque installée sur une terre agricole. Alors qu'une ferme photovoltaïque, au contraire, désigne une centrale installée au sol sur une terre non agricole ou sur un bâtiment.

Une ferme agri-voltaïque peut être aménagée :

- Sur des terres d'élevage de préférence sur des pâturages dédiés à l'élevage des ovins, car la petite taille des moutons et des brebis permet d'installer les panneaux à environ 1 ou 1,5 mètre de hauteur.
- Sur des terres dédiées à l'aviciculture, à l'apiculture et à la pisciculture
- Sur des terres de cultures.

La chambre d'agriculture de la Nièvre expérimente depuis deux ans ce type d'installation en partenariat avec une société spécialisée dans les grandes installations de centrales photovoltaïques au sol ou en ombrières. Pour l'instant, cela n'a pas révélé de différences notables sur le plan de la croissance, entre des animaux sur une parcelle équipée de panneaux photovoltaïques et ceux placés sur une parcelle classique. La présence des panneaux ne semble pas perturber les ovins de l'exploitation.



Source : Terres d'élevage 2023

Les analyses menées par la Chambre d'agriculture montrent des valeurs alimentaires de l'herbe semblables à celles que l'on trouve sur une prairie naturelle sans panneaux. Les panneaux ont un rôle bénéfique en matière de modération des températures pour les animaux. Sous les panneaux, elle est inférieure d'environ 4 °C à celle constatée en zone blanche aux heures les plus chaudes de la journée. Les brebis peuvent ainsi prolonger leur durée de pâturage sous les panneaux les matinées des jours les plus chauds.

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon

# ACTIVITÉ DES GÎTES COMMUNAUX EN 2023



## La commune possède 68 couchages.

Ils sont répartis de la manière suivante :

- 1 gîte de 40 couchages
- 1 gîte de 12 couchages
- 2 gîtes de 4 couchages
- 4 chambres de 2 couchages.

Nous avons souvent des regroupements de famille qui se réunissent à l'occasion d'anniversaires, de cousinades, de départ à la retraite ou tout simplement pour se retrouver entre amis ou familles.

Notre commune se situant dans un cadre atypique, des entreprises louent également nos gîtes pour organiser des séminaires.

Le groupe de vendangeurs de Bolbec (76) a également reloué nos gîtes pour la deuxième année consécutive.

## De nouveaux tarifs

En raison de la hausse de l'électricité, le conseil municipal a décidé de créer un tarif hiver (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril) et donc un tarif été (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre). Pour cette dernière période, les tarifs restent inchangés à ceux de 2023.

Vous trouverez dans la grille suivante tous nos tarifs.

Je renouvelle mes remerciements au conseil municipal pour leurs tours d'astreinte afin d'assurer les permanences pendant les locations.

Je remercie également Julie Renaud pour l'entretien des gîtes communaux et son adaptation au planning des locations.

■ Joëlle Bourdaudhui



## RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

Madame Joëlle Bourdaudhui

Téléphone 04 74 04 67 15 – du lundi au vendredi de 8h à 12h

Courriel : gitesdesejour@cenves.org

Mairie de Cenves 4, rue de la Madone Le Bourg 69840 CENVES



# NOUVEAUX TARIFS DES HERBERGEMENTS DE LA COMMUNE

	ÉTÉ du 01/05 au 30/09					HIVER du 01/10 au 30/04				
	1 nuit	2 nuits	3 nuits	4 nuits	7 nuits	1 nuit	2 nuits	3 nuits	4 nuits	7 nuits
<b>GITE 40</b>										
TARIFS WE vendredi, samedi et dimanche	996,00 €	1 620,00 €	2 147,00 €		3 672,00 €	1 026,00 €	1 669,00 €	2 212,00 €		3 783,00 €
TARIFS SEMAINE lundi, mardi, mercredi et jeudi	700,00 €	1 150,00 €	1 550,00 €	1 891,00 €		721,00 €	1 185,00 €	1 597,00 €	1 948,00 €	
OPTION MENAGE : 250,00€	CAUTION : 500,00€									

	ÉTÉ du 01/05 au 30/09					HIVER du 01/10 au 30/04				
	1 nuit	2 nuits	3 nuits	4 nuits	7 nuits	1 nuit	2 nuits	3 nuits	4 nuits	7 nuits
<b>GITE 12</b>										
TARIFS WE vendredi, samedi et dimanche	300,00 €	520,00 €	740,00 €		1 520,00 €	309,00 €	536,00 €	763,00 €		1 566,00 €
TARIFS SEMAINE lundi, mardi, mercredi et jeudi	220,00 €	420,00 €	610,00 €	800,00 €		227,00 €	433,00 €	629,00 €	824,00 €	
OPTION MENAGE : 120,00€	CAUTION : 250,00€									

	ÉTÉ du 01/05 au 30/09					HIVER du 01/10 au 30/04				
	1 nuit	2 nuits	nuits supp	semaine (lundi au vendredi)	7 nuits	1 nuit	2 nuits	nuits supp	semaine (lundi au vendredi)	7 nuits
<b>ANNEXE</b>										
TARIF	100,00 €	157,00 €	76,00 €	270,00 €		103,00 €	162,00 €	79,00 €	279,00 €	
OPTION MENAGE : 38,00€	CAUTION : 100,00€									

	ÉTÉ du 01/05 au 30/09					HIVER du 01/10 au 30/04				
	1 nuit	2 nuits	nuits supp	semaine (lundi au vendredi)	7 nuits	1 nuit	2 nuits	nuits supp	semaine (lundi au vendredi)	7 nuits
<b>GITE 4</b>										
TARIF	85,00 €	132,00 €	60,00 €	216,00 €		88,00 €	136,00 €	62,00 €	223,00 €	
TARIF MENSUEL	648,00 €					668,00 €				
OPTION MENAGE : 38,00€	CAUTION : 100,00€									

\* Taxe de séjour : 1,00€ /nuit/pers de + de 18 ans  
 \* Voir les conditions particulières de remises  
 directement avec le secrétariat des gîtes.

	ÉTÉ du 01/05 au 30/09		HIVER du 01/10 au 30/04	
	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER
<b>CHAMBRE D'HOTEL</b>				
TARIF UNIQUE (linge de lit, linge de toilette et ménage inclus dans le tarif)	50,00€/NUIT			

	ÉTÉ du 01/05 au 30/09		HIVER du 01/10 au 30/04	
	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER
<b>SALLE DES FETES</b>				
FORFAIT WK DU VENDREDI 18H00 AU DIMANCHE 18H00	210,00 €	315,00 €	289,00 €	394,00 €
FORFAIT JOURNEE DE 8H A 20H	160,00 €	200,00 €	200,00 €	240,00 €
OPTION MENAGE : 100,00€	CAUTION : 500,00€			



# URBANISME

## RÈGLES ET CONFORMITÉS



Les règles d'Urbanisme en vigueur sur la commune sont pour le moment le RNU (Règlement National d'Urbanisme). En 2025, nous passerons au PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme-intercommunal et Habitat).

Le site du gouvernement<sup>1</sup> indique les définitions suivantes :

### Qu'est-ce que le RNU ?

Il s'agit de l'ensemble des dispositions à caractère législatif et réglementaire applicables en matière d'utilisation des sols sur une commune ne disposant pas de document d'urbanisme.

Ces règles concernent la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions, le mode de clôture, etc. (cf. articles R. 111-1 à R. 111-27 du code de l'urbanisme).

### La règle de la constructibilité limitée

L'article L. 111-1-2 du code de l'urbanisme fixe la règle de la constructibilité limitée, dont le but est d'éviter la réalisation d'un habitat dispersé (« mitage des campagnes ») et un développement des petits bourgs et hameaux en « tache d'huile ». Cet article peut servir de base au refus de construire sur les parcelles situées à l'extérieur du bourg ou de ses hameaux.

Les décisions d'urbanisme sont prises par le préfet au nom de l'État.

En 2025, nous aurons un Plan Local d'Urbanisme-intercommunal et Habitat (PLUi-H) qui se substituera

au RNU actuel. (voir le site de la CCSB<sup>2</sup>)

Le PLUi-H est composé du :

- **Rapport de présentation** : il permet de préciser la situation du territoire (diagnostic en matière d'équilibre social de l'habitat, principaux enjeux identifiés, la méthodologie d'élaboration du PLUi-H, etc.)
- **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : document simple et concis donnant une information claire aux citoyens sur le projet territorial, il définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement des communes.
- **POA** (Programme d'Orientations et d'Actions) : instrument de mise en œuvre de la politique de l'habitat, il vient notamment préciser et détailler les orientations et objectifs inscrits dans le PADD.
- **OAP** (Orientations d'Aménagement et de Programmation) : opposables aux autorisations d'urbanisme dans un rapport de compatibilité, elles regroupent les dispositions ayant un impact direct sur l'urbanisme et l'aménagement.
- **Règlement** : opposable aux tiers dans un rapport de conformité, le règlement précise les conditions d'occupation et d'utilisation du sol.

De nombreuses concertations ont eu lieu avec la

<sup>1</sup> <https://www.rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement/Urbanisme/Documents-d-urbanisme/Le-reglement-national-d-urbanisme-RNU>

<sup>2</sup> <http://www.ccsb-saonebeaujolais.fr/fr/informtion/8147/plui-h-cc-saone-beaujolais>

Communauté de communes pour déterminer dans chaque commune différentes zones.

### 1. LA ZONE URBAINE (article R 123.5 du code de l'urbanisme) :

« Les zones urbaines sont dites « zones U ». Peuvent être classées en zone urbaine, les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. »

### 2. LA ZONE À URBANISER (article R 123.6 du code de l'urbanisme)

« Les zones à urbaniser sont dites « zones AU ». Peuvent être classés en zone à urbaniser les secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation. »

### 3. LA ZONE AGRICOLE (articles L 123.1.5 et R 123.7 du code de l'urbanisme)

La constructibilité de la zone agricole est encadrée par les deux articles ci-après :

Article L 123.1.5 6° : À titre exceptionnel, le règlement peut délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels peuvent être autorisés :

- a) Des constructions
- b) Des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage au sens de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- c) Des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

Article R 123.7 : « Les zones agricoles sont dites « zones A ». Peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. »

### 4. LA ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE (articles L 123.1.5 et R 123.8 du code de l'urbanisme)

La vocation de la zone naturelle et les occupations et installations du sol qui y sont éventuellement autorisées sont définies par les deux articles ci-après :

Article L 123.1.5 6° : « À titre exceptionnel, le règlement peut délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de

capacité d'accueil limitées. »

Article R 123.8 : « Les zones naturelles et forestières sont dites « zones N ». Peuvent être classés en zone naturelle et forestière, les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger.

Chacun d'entre vous pourra demander à consulter le PLUi-H pour déterminer dans quelles zones se situent telles ou telles parcelles et connaître les possibilités d'activités sur cette dernière.



Ce seront les personnels de la mairie et de la CCSB qui œuvreront pour valider les demandes de permis de construire, de permis d'aménager, les déclarations préalables de travaux et les divers certificats d'Urbanisme.

#### En Pratique :

Pour réduire la consommation de papier et les frais postaux, toutes les demandes peuvent être adressées par email à l'adresse suivante :

[urbanisme@cenves.org](mailto:urbanisme@cenves.org).

Si les pièces jointes sont trop importantes, vous pouvez utiliser les sites :

grosfichiers <https://www.grosfichiers.com/fr>

ou wetransfer <https://wetransfer.com>

**Tout comme le RNU, les demandes de permis d'aménager et de construire devront être produites pour obtenir une autorisation.**

À ce jour, la demande préalable de travaux concerne les surfaces inférieures à 20 m<sup>2</sup> et supérieures à 5 m<sup>2</sup>.

- Agrandissement et surélévation d'une maison individuelle
- Aménagement des combles
- Transformation d'un garage en chambre
- Travaux sur la toiture
- Installation d'une fenêtre de toit



- Création d'une ouverture
- Changement de fenêtres ou de volets ou de porte par un autre modèle
- Ravalement de façade
- Installation d'une piscine
- Creuser une cave
- Construction d'un abri de jardin
- Installation d'une serre
- Construction d'une véranda
- Construction d'un garage
- Construction d'une pergola ou un carport
- Construction d'une terrasse
- Pose de boîtier de climatisation ou de pompe à chaleur
- Pose de panneaux solaires au sol
- Mur et clôture
- Cabane de chantier
- Installation de caravane dans votre jardin
- Changement de destination

À l'issue des travaux réalisés, vous devez déclarer l'achèvement des travaux et dans ce cadre, Joëlle a pour mission de revoir toutes les demandes de travaux et les permis de construire qui ont été acceptés afin de nous assurer que la déclaration d'achèvement de travaux a bien été faite.

Si ce n'est pas le cas, vous serez notifiés pour régulariser la situation.

Nous nous rendrons aussi sur le terrain pour en vérifier la conformité. Nous avons déjà constaté des constructions sans autorisation (Absence de DP, de PC ou non conformes à la demande initiale). Nous vous demanderons bien évidemment de régulariser la situation.

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon



## ■ TECHNOLOGIE

### LA MAIRIE SE MET À JOUR

Le contrat de téléphonie et notre matériel informatique interne ont été modifiés et actualisés.

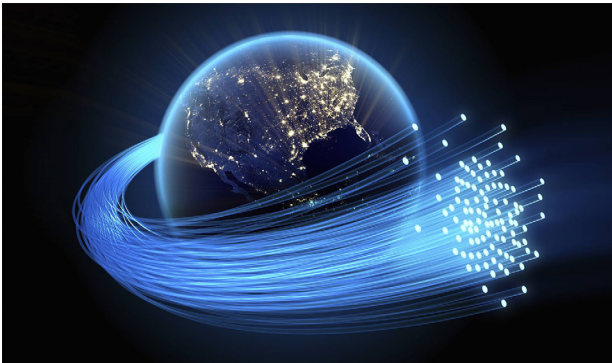
Suite à la fin de contrat qui liait le Conseil général et le fournisseur Internet EPARI, nous avons dû faire appel à un autre fournisseur pour, dans un premier temps, maintenir nos accès à Internet, mais payant cette fois-ci (4 fois 36 euros). Nous en avons profité pour renouveler à prix constant (loyer identique aux années précédentes) nos matériels réseau avec des technologies de dernière génération plus protectrices et un standard téléphonique plus souple d'utilisation. Tout ceci devrait être mis en place avec l'arrivée de la fibre en mairie au printemps 2024.

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon



# DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

## SUR NOTRE COMMUNE

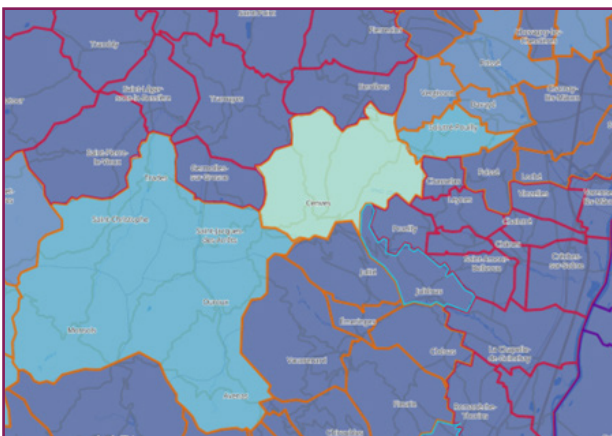


Des promesses, des promesses, mais qui peinent à avancer et comme vous le savez Orange lance une offre satellitaire pour permettre l'accès au haut débit pour les plus enclavés.

Le satellite, pour l'avoir essayé il y a quelques années, est une offre intéressante, mais il est moins performant que la fibre. Le satellite géostationnaire (tourne en même temps que la terre) se trouve quand même à 36 000 kms et soumis à des aléas climatiques qui peuvent perturber l'émission et la réception. Vous devez mettre une parabole équipée d'une tête qui, dans notre région, peut être foudroyée ou soumise à des perturbations électromagnétiques (deux têtes à changer en 5 ans).

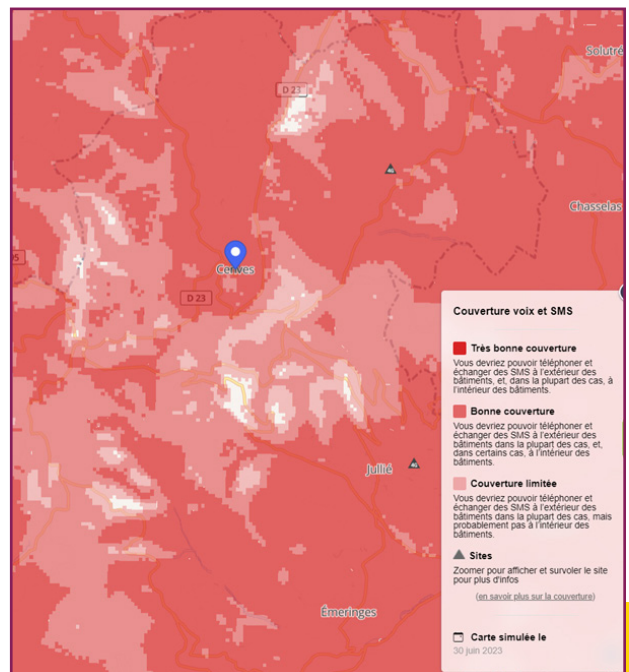
Cependant, à l'issue du déploiement global de la fibre (2025), l'opérateur sera obligé de vous raccorder à un haut débit dans un délai de 6 mois après votre demande si vous n'avez pas été raccordé d'office. Il faudra s'en souvenir le cas échéant.

### CARTE ARCEP DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE



C'est pourquoi, nous, maires du Haut-Beaujolais devons continuer à nous battre pour obliger Orange à déployer la fibre sur notre territoire.

Voici la Carte Arcep de la couverture 3G/4G Orange et Free qui nous permet d'avoir de la téléphonie mobile et de l'Internet sur le territoire, avec des zones encore blanches et dans certains cas des difficultés à capter à l'intérieur des maisons.



### COUVERTURE FTTH

Taux de locaux raccordables

- Supérieur à 80%
- De 50% à 80%
- De 25% à 50%
- De 10% à 25%
- De 0% à 25%
- Aucun

**Pierre-Yves Pellé-Boudon**



# DÉPLOIEMENT DU PDIPR

## AU NORD DU RHÔNE

### QU'EST-CE QUE LE PDIPR ?

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a pour objectif, dans chaque département de France, de protéger les chemins ruraux et d'assurer la continuité des itinéraires ouverts à la randonnée pédestre, et éventuellement équestre et VTT.

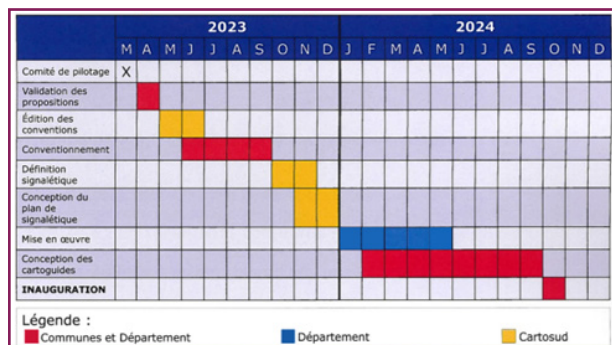
Il permet ainsi :

- la préservation et la sauvegarde du patrimoine des chemins ruraux
- le maintien de la pérennité des itinéraires
- la découverte des sites naturels et paysages du département
- le développement de la pratique de la randonnée.

C'est un outil de protection juridique des tracés. Il liste les itinéraires sélectionnés et officialise leur utilisation par le public. Tous les itinéraires n'ont pas vocation à être inscrits au PDIPR car ils doivent correspondre aux critères de qualité départementaux.

Concrètement, il se matérialise par un plan papier associé à un Système d'Information Géographique (SIG) qui permet d'assurer le suivi, la sécurisation et la promotion des itinéraires inscrits.

### Quelques dates à prendre avec précaution : Rétro-planning prévisionnel



(Source : réunion de mars 2023 avec le département du Rhône et ses partenaires dont CARTOSUD)

Une concertation avec les acteurs locaux (communes, CCSB, COR, départements voisins (42 & 71), professionnels du tourisme, associations locales et départementales) a eu lieu en mars 2023.

Nos sentiers seront empruntés par le PDIPR, mais ne feront pas partie du topo-guide édité par le département d'après ce que j'ai compris, malgré mes demandes insistantes. C'est bien dommage, car je pense que cela aurait été une référence supplémentaire pour le tourisme communal.

### Répartition existante des attributions entre Départements et Communes

	Objet	Responsabilité
Création initiale du réseau	Réouverture d'un chemin	Commune
	Création du balisage peinture	Département
	Mise en place du mobilier signalétique	Département
Entretien du réseau	Entretien des chemins	Commune
	Entretien du balisage peinture	Département
	Remplacement du mobilier dégradé	Département

- 24 communes / 378 km<sup>2</sup>
- 450 kms (+ ou - 10%) soit environ 1,1 km / km<sup>2</sup>
- Priorisation des itinéraires sur domaine public
- Assistance à maîtrise d'ouvrage : société CARTOSUD
  - Phase 1 : conception du réseau PDIPR
  - Phase 2 : conception des mobiliers signalétiques



(Source : Rhône.fr)

# ■ PORTRAITS

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS



### ÉMILIE ET SYLVAIN LES GONONS



Émilie Charton et Sylvain Gillot

Émilie et Sylvain sont originaires de la région lyonnaise et habitent encore la moitié du temps à Villeurbanne.

Émilie travaille pour un cabinet de recrutement au sein duquel elle supervise des consultants qui recrutent pour l'industrie et les services administratifs.

Sylvain, quant à lui, est un ancien militaire désormais à la retraite.

Ils ont découvert Cenves il y a 3 ans, un peu par hasard. Comme beaucoup, au sortir de la période Covid, ils ont souhaité quitter la ville et retrouver un peu plus de sérénité au cœur de la nature... Une petite annonce, une visite, une splendide vue... Cela a suffi à Émilie et Sylvain pour tomber amoureux de cette petite maison située sur la route des Gonons. Ils remercient leurs voisins qui les ont aidés lors de leur installation et qui leur ont fait découvrir notre belle région.

À ce jour, ils essaient de venir le plus régulièrement possible et espèrent pouvoir s'installer définitivement dans les prochaines années, le temps qu'Émilie puisse se rapprocher professionnellement.

Malheureusement, il est encore difficile pour eux de s'investir dans la vie associative du village. Ils ont malgré tout déjà pu participer à certaines de nos manifestations comme les randonnées ou les marchés.

■ Catherine Raymond  
et Élodie Beudet

## VÉRONIQUE ET GUY LES MONTGERAUDS



Véronique et Guy Ferrandez

Véronique et Guy se sont connus à l'école d'architecture de Bordeaux en 1980 et ne se sont plus jamais quittés. De leur union sont nés Rémi et Julie, nés respectivement en 1987 et 1990, puis quelques années plus tard est arrivé Antoine, en 2000. Après avoir travaillé chacun de leur côté, ils ont finalement décidé de s'associer. C'est ainsi qu'est née, il y a une dizaine d'années, leur entreprise d'architecture « L'Atelier Bleu » installée à Romanèche-Thorins.

Également propriétaires d'une maison à Lancié, ils menaient une vie sociale et professionnelle très riche. Malheureusement, pour des raisons de santé (intolérance aux produits chimiques), Véronique a dû brutalement changer de mode de vie et a été contrainte de déménager dans un environnement plus « sain ».

Tous deux familiers des environs de Cenves, découverts au grès de leurs balades, ils ont saisi l'occasion pour s'installer dans notre village en achetant la maison de M. Armand Bergeron, en septembre 2023.

Ils sont tout de suite tombés sous le charme de cette propriété isolée, au calme, entourée de forêts et de prés.

Ils ont déjà débuté la rénovation de la maison et espèrent pouvoir s'y installer début 2024.

**Le potentiel de la bâtisse répond tout à fait aux besoins de leurs passions artistiques.**

Véronique est passionnée de peinture, de poterie et possède même son propre four. Elle envisage d'aménager un atelier dans les dépendances de la maison. Elle souhaiterait relancer son activité de cours particulier, qu'elle exerçait déjà à Lancié, en parallèle de sa profession d'architecte.

Elle envisage même de profiter de ce cadre idéal pour aménager une chambre d'hôte à destination de personnes qui, comme elle, ont besoin de se ressourcer dans un lieu loin de toute pollution.

Proche de la nature, Véronique s'engage aussi dans la protection des oiseaux en étant membre active de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).

Guy, quant à lui, fait déjà partie des visages familiers de Cenves : en effet, vous avez pu faire sa connaissance lors de la rencontre cenvarde en septembre 2023.

Également féru de peinture, vous avez pu découvrir son travail lors de l'exposition au restaurant d'Arts Dare Go au mois d'octobre.

Et ce n'est pas tout, Guy s'adonne aussi à la musique et fait partie d'un groupe de Rock « Les Beaux Gilets Nouveaux », fondé en 2016 avec une bande de copains. C'est avec plaisir que nous avons pu les écouter lors d'un concert donné au restaurant d'Arts Dare Go, le 10 novembre 2023.

Ils n'hésiteront pas à s'engager pour la vie de notre village en participant aux diverses manifestations. C'est donc un grand bonheur pour nous d'accueillir ce couple d'artistes aux multiples facettes. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village et nous sommes certains qu'ils trouveront la douceur de vivre qu'ils recherchent dans notre belle nature cenvarde.

■ Sonia Vanaclocha et Catherine Raymond

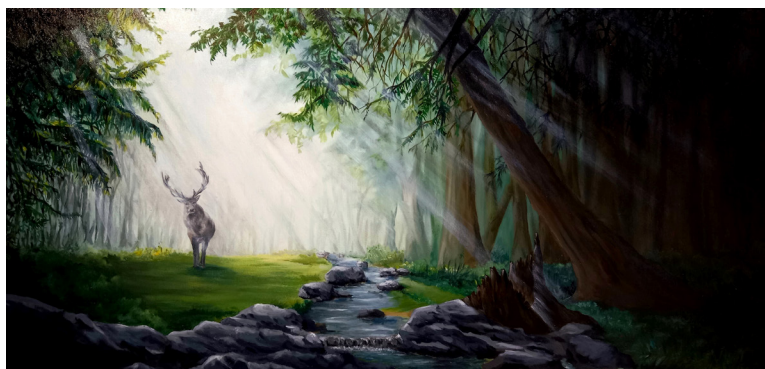
## PEINDRE par Guy Ferrandez

« J'ai retrouvé mes pinceaux au cours de l'été 2021. Ils vieillissaient gentiment - depuis une trentaine d'années - au fond d'une vieille boîte cabossée, avec pour seule compagnie quelques vieux tubes arthritiques de peinture à l'huile qui s'asséchaient du même pas. Une certaine nostalgie porte à croire que l'on va retrouver un peu du sel de sa jeunesse en ressuivant les chemins du passé.

Chimère ! Ce qui ne l'est pas, c'est le plaisir que j'ai eu à « réapprendre » à peindre à l'huile. Sans l'ardeur de la jeunesse, certes, mais avec une patience qui s'accommode assez bien à cette technique. Avec aussi un goût de la précision dont je ne me croyais pas capable. Avec enfin une tendresse étonnée pour ces sujets trouvés au fil de mes déambulations sur la toile, ou exhumés de vieilles photos de vacances. Le plaisir du dessin aussi. Libre. Gratuit. Quelques coups de crayon et l'esquisse est déjà là. Le sourire sur mes lèvres m'a rappelé à quel point j'aimais cela.

J'ai montré mes « premiers » tableaux à mes amis, ma famille. Ils m'ont (presque) tous encouragé à poursuivre, et surtout, à faire de ce plaisir retrouvé une occasion de partages et d'échanges. Et ce fut une sorte de révélation. Je me suis aperçu que le plaisir de montrer mes toiles est tout aussi fort, si ce n'est plus, que celui de les peindre. La lumière qui s'allume parfois dans les yeux de celui qui les regarde, son visage qui s'éclaire. Exactement le même bonheur que je ressens quand je chante un vieux titre des Pink Floyd ou de David Bowie avec mon groupe de rock (« Les BGN ») et que je vois des gens heureux chanter avec moi. Mais ça, c'est une autre histoire...

Fraichement arrivé à Cenves en cette fin d'année 2023, j'ai été séduit par les expos que Léa et Nico



organisent au D'Arts Dare Go. Ils m'ont gentiment proposé de me prêter leurs murs. Et cerise sur le gâteau, j'ai pu partager ce moment unique avec ma fille Julie, qui peint elle aussi.

La fibre artistique est d'ailleurs bien ancrée dans la famille. Ma compagne Véronique s'occupe d'un atelier de poterie (« L'Atelier du Potiron ») et espère pouvoir reprendre cette activité très vite à Cenves. Nos deux garçons, Rémi et Antoine, ont eux aussi un talent indéniable pour le dessin.

Quant à moi, j'espère avoir encore le plaisir d'exposer à Cenves, et de donner peut-être envie à d'autres de s'essayer à la création artistique. Tout le monde a un talent, parfois encore caché. Je fais rire mes amis quand je leur dis qu'ils sont certainement capables de peindre bien mieux que moi... mais qu'ils n'ont tout simplement jamais essayé !

À celles et ceux que nous avons déjà rencontrés ici, merci pour votre accueil. Merci à M. le Maire, merci à Catherine, Sonia, Monique, Didier, Véronique, Nico, Léa, Aline et tous les autres, qui nous ont accueillis si amicalement. Les rencontres que nous avons faites dans notre nouveau village ont été très riches et pleines de promesses de convivialité et d'amitiés pour l'avenir.

Bonne année 2024 à tous ! >>



## MANON LES JONNETS



Manon Vauchez

Originaire de Besançon, Manon a étudié à Lyon où elle a démarré son activité d'ostéopathie. C'est durant la COVID (2019-2020) qu'elle a décidé de se rapprocher de la campagne. Sa sœur étant dans la région, cela lui a permis de prospecter les environs. C'est ainsi qu'elle s'est installée comme ostéopathe dans les anciens locaux de la boulangerie de Chânes, avec une autre praticienne. Habitant à Leynes, Manon a pu découvrir, au gré de ses balades à vélo, notre accueillant petit village. Elle a tout de suite été séduite par le calme et la beauté de notre nature. Fin novembre 2023, elle devient propriétaire de l'ancienne grange de Mme Vincent aux Jonnets. La rénovation est en cours et Manon projette, si tout se passe bien, de s'y installer pour l'été 2024. Elle a déjà pu rencontrer certains Cenvards notamment au démarrage de ses travaux. Elle les remercie pour leurs services et a apprécié l'aide et la sympathie de tous !

Ayant l'âme associative, elle a permis de redémarrer l'association sportive de Leynes. Nous espérons la compter prochainement dans l'une de nos associations.

*« Je reçois et adapte ma pratique aux patients de tous âges.*

*Les bébés et femmes enceintes nécessitant une approche particulière, j'ai suivi une formation en pédiatrie dès l'obtention de mon diplôme et je continue à me former régulièrement dans ce domaine auprès d'ostéopathes reconnus sur Lyon et Paris.*

*Curieuse de développer d'autres compétences et d'acquérir d'autres savoirs, j'ai commencé une formation en Médecine Traditionnelle Chinoise (acupression) à Aix-en-Provence qui s'achèvera en juillet 2024.*

*Mon écoute et mon approche font que mes patients Chânois m'apprécient et j'espère qu'il en sera de même pour vous !*

*Au plaisir de vous rencontrer au cabinet. »*

## UN FUTUR CABINET MÉDICAL

Manon ne va pas s'arrêter là ! Elle a pour projet d'ouvrir un cabinet médical avec deux autres collègues : Séverine Olivet, ostéopathe, praticienne en acupuncture et méthode traditionnelle chinoise, et Charlène Clément, kinésithérapeute. Elles proposeront toutes trois leurs services dans la salle Dargaud au bourg de Cenves courant 2024.

Ceci est une très belle initiative pour notre village et nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite !



## Charlène Clément

Masseur kinésithérapeute, diplômée de la Haute École André Vésale de Liège en 2008, Charlène Clément a exercé sa profession dans divers cabinets en France et à l'étranger avant de se consacrer depuis 2012 aux soins à domicile.

*« J'adore cette proximité avec les patients et je suis heureuse de pouvoir offrir à des gens dans l'impossibilité de se déplacer l'opportunité de recevoir des soins complets. »*

## Séverine Olivet

Diplômée du CATC Lyon en Médecine Traditionnelle Chinoise (4 années d'études), certifiée par Zhongfang Pure Chinese Medicine Hospital à Hui-hua Chine, Séverine Olivet pratique des soins traditionnels chinois pour l'équilibre de votre santé.

Elle exerce cette profession à travers l'acupuncture, le Tuina (massage thérapeutique), la diététique et la pharmacopée, avec passion.

« En travaillant de concert avec Manon Vauchez, ostéopathe, et Charlène Clément, kinésithérapeute, dans ce cabinet de médecines douces, nous avons pour objectif de traiter vos problèmes pour que vous retrouviez votre bien-être et votre sourire ! »



## MARIE ET MARC LE BOURG

Tous deux originaires du nord, Marie et Marc ont travaillé dans le milieu médical, biologiste pour Marie et médecin généraliste pour Marc. C'est à la retraite qu'ils décident de se rapprocher de leur fils aîné alors vigneron à Leynes.

Lors de leur prospection dans la région, Marc a eu le coup de cœur pour notre petit village perché loin des vignes ! Ils achètent donc en septembre 2022 la maison du peintre Jean-Claude Besson, située dans la ruelle Dargaud.

Après plusieurs mois de travaux, ils habitent aujourd'hui à mi-temps à Cenves, alternant avec Saint-Omer dans le Pas-de-Calais.



Marie et Marc Devynck

Ils n'ont pas encore eu l'occasion de rencontrer tous les habitants du village, mais ils seront ravis de participer à des manifestations locales et de donner la main lorsqu'ils le pourront aux associations du village.

Ils ne regrettent pas d'avoir quitté le pays de la bière pour celui du vin !

Nous leur souhaitons tout le meilleur et une très belle retraite dans notre village.

■ Élodie Beaudet  
et Catherine Raymond

# UNE NOUVELLE ASSOCIATION

## L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE CENVES



La savonnerie Lunabellis et La Maison du Haut Beaujolais se sont unies pour créer « À Cenves ».

Cette association a pour but d'animer et de développer le milieu rural, de faire connaître les produits fermiers et artisanaux, producteurs, commerçants et artisans locaux.



Grâce à cette association, nous avons pu réaliser les marchés nocturnes durant la période estivale ainsi que le marché de Noël en novembre dernier.

En effet, en juin, juillet et août, nous avons organisé des marchés nocturnes sur la place des conscrits regroupant artisans et producteurs locaux. Des planches de charcuteries et de fromages étaient proposées permettant de déguster les produits disponibles à la Maison du Haut Beaujolais. Pour l'occasion, l'atelier de cosmétiques naturels Lunabellis avait ouvert ses portes, permettant à tous de découvrir ou redécouvrir l'ensemble des produits de sa gamme.

Puis en novembre a eu lieu la deuxième édition du marché de Noël. Plus d'une vingtaine d'exposants étaient au rendez-vous : bijoux en tous genres, créations textiles, cosmétiques, maroquinerie, artistes, peintres, sans oublier le sucré/salé pour les gourmands !

Merci à tous les acteurs qui ont, de près ou de loin, permis la belle réussite de ces événements.

■ Élodie Beaudet



Marchés nocturnes



Marché de Noël

### DATES À RETENIR POUR 2024 :

- **Marchés Nocturnes**  
les Vendredis 14 juin - 12 Juillet - 9 Août
- **Marché de Noël**  
Samedi 30 novembre



**2<sup>e</sup> édition du marché de Noël organisé par l'association À Cenves, avec l'aide des conscrits de la classe en 4.**

## **■ AU FOUR ET AU MOULIN...**

### **LUNABELLIS POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT !**



Ouverte depuis juin 2021, Lunabellis poursuit son lancement. L'atelier situé au coeur du village au 1149 route de Cenves est dédié principalement à la production.

Pour cette année 2024, Christine Griffon envisage de lancer plusieurs produits actuellement en cours de formulation... Les tests semblent prometteurs... Plus que quelques ajustements avant de les faire valider par la toxicologue... Patience, ils arrivent prochainement !

En attendant les nouveautés, certains produits se distinguent tant par leur efficacité, leur durée d'utilisation que par leur texture et leurs emballages (recyclables et/ou recyclés ou même compostables pour les sticks en kraft).

En première position du top des ventes, un incontournable : le déodorant « Nouvelle Lune douceur », suivi de près par le baume visage, corps et cheveux « Nuage bellis » à la texture « chantilly », et par les baumes visage, sans oublier les savons au lait de chèvre de Cenves (tout doux pour la peau !).

### **Où trouver les produits Lunabellis ?**

Christine commercialise ses produits en circuit court : en vente directe (marchés, salon du bien-être, site Internet) et en boutiques de proximité (liste complète sur le site).

**Retrouvez la gamme complète Lunabellis à :**  
L'atelier Lunabellis - 1149 route de Cenves à Cenves

- Sur rendez-vous : 06 21 63 11 93
- Lors des portes ouvertes / prochaine date : samedi 20 avril 14h30-17h
- Commande Internet [www.lunabellis.bio](http://www.lunabellis.bio) avec retrait gratuit à l'atelier
- Lors des marchés nocturnes de Cenves
- Lors du marché de Noël de Cenves
- Pour davantage de dates : Facebook (Lunabellis officiel), Instagram (lunabellisofficiel) et sur l'appli Panneau pocket.

La Maison du Haut Beaujolais - Cenves  
La Fontaine Arts et Vins - Juillé  
La Voie du bio - Charnay-lès-Mâcon

**Retrouvez une partie de la gamme Lunabellis à :**  
La Maison du Terroir Beaujolais - Beaujeu  
L'arbre à savons - Mâcon

**■ Élodie Beaudet et Christine Griffon**



# LA MAISON DU HAUT BEAUJOLAIS

PREMIÈRE SAISON !



Quand Emmanuelle a annoncé son départ en décembre dernier, nous avons décidé de reprendre « La Maison du Fromage ».

En effet, ce commerce est indissociable de l'image du village de Cenves, tout comme le « Restaurant Dargaud ». Il aurait été dommage qu'il soit de nouveau fermé. Cependant, l'image du magasin de producteurs ne proposant essentiellement que du fromage de chèvre de Cenves n'est plus possible. C'est pourquoi depuis plusieurs années, « La Maison du Fromage » s'est transformée en épicerie de produits fermiers et artisanat local. Afin de correspondre aux produits & services que nous vous proposons, nous avons fait le choix de rebaptiser le lieu.

En mars dernier, « La Maison du Fromage » est devenue « La Maison du Haut Beaujolais »

Vous pouvez y trouver aujourd'hui des viennoiseries et du pain frais chaque matin, des fruits et légumes, les fromages de producteurs locaux (Cenves, Germolles-sur-Grosne, Ouroux, Étrez), d'autres fromages incontournables (Comté, Morbier, Saint-Nectaire...), des charcuteries et terrines, et un large choix de produits d'épicerie salés & sucrés de producteurs et artisans proches de chez nous. Côté boisson, vous trouverez des bières de brasseries artisanales, les spiritueux d'une maison renommée à Romanèche-Thorins, ainsi que les vins des vignerons qui habitent Cenves et ceux de Serrières.

Nous connaissons trop de viticulteurs qui font du bon vin, alors il fallait se fixer une règle !



Un nouveau rayon a vu le jour pour les artistes et créateurs des alentours. Des poteries, des peintures, des créations florales et textiles, divers styles de bijoux sans oublier les cosmétiques naturels, créés et fabriqués à Cenves par l'atelier Lunabellis.

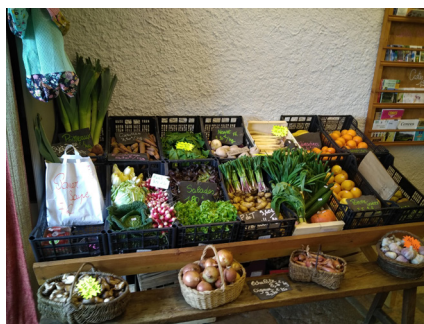
En septembre dernier, suite à la matinée « Rencontres & Dédicaces », nous avons poussé les murs pour faire découvrir nos auteurs locaux (romans, BD, contes, récits de vie...)

Nous nous sommes également lancés dans la création et, grâce à l'accord de la mairie, nous avons réalisé des objets souvenirs et articles cadeaux à l'effigie de la commune de Cenves.

La réouverture de « La Maison du Haut Beaujolais » aura lieu le vendredi 15 mars 2024.

Nous profitons de cette période de fermeture pour trouver de nouveaux fromages qui viendront compléter la gamme existante, des producteurs qui nous permettront de vous proposer de nouveaux produits et, pourquoi pas, réfléchir à de nouvelles créations !

Élodie Beaudet



# PIZZAS À EMPORTER AU BOURG DE CENVES !

## LA CABANE À PIZZ'



Depuis août dernier, nous proposons des pizzas à emporter cuites sur place dans une « Tiny House » située place des Conscrits à Cenves.

Vous pouvez déguster plus d'une dizaine de pizzas, de la « Reine Mère » à la « Forestière » en passant par la « Végétarienne », sans oublier l'indispensable « Cenvarde » ! Nouveauté cette année : une « pizza du moment », qui évolue en fonction de nos envies et de la saison, vous sera également proposée.

La pâte est faite maison, les ingrédients sont sélectionnés avec choix et la garniture est généreuse.

**Retrouvez-nous à compter du 8 janvier 2024, les vendredis et dimanches à partir de 17h.**

**Commandes  
& réservations  
au 08 86 12 16 35**

Nous pouvons réaliser des pizzas en dehors des jours d'ouverture à partir de 12 pizzas commandées.

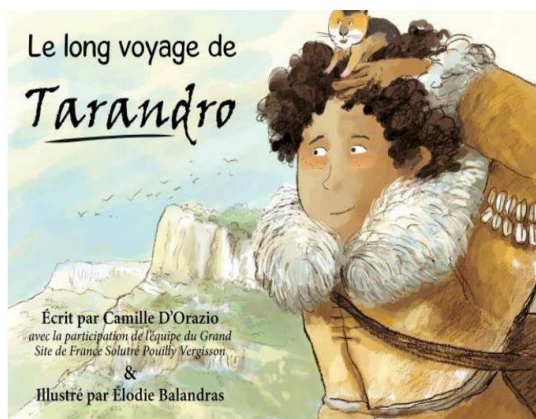
Des tarifs pour les groupes et les associations sont possibles.

N'hésitez pas à nous faire votre demande !

<b>Reinette</b> : Tomate, jambon, mozza, emmental	10€
<b>Paysanne</b> : Tomate, poulet, champignons, mozza, crème fraîche	12€
<b>Chèvre/miel</b> : Tomate, chèvre, miel, mozza, emmental, roquette	12€
<b>Cenvarde</b> : Tomate, jambon cru, chèvre frais de Cenves, mozza emmental, roquette	12€
<b>Reine Mère</b> : Tomate, jambon, champignons, mozza, emmental, crème fraîche	12€
<b>Forestière</b> : Tomate, champignons, lardons, marrons, oignons, mozza, emmental, crème fraîche	13€
<b>4 Fromages</b> : tomate, chèvre, morbier, mozza, emmental	13€
<b>Américaine</b> : Tomate, steak haché, champignons, oignons, mozza, emmental	13€
<b>Raclette</b> : Crème, mozza, raclette, jambon cru, emmental	13€
<b>Végétarienne</b> : Tomate, mozza, aubergine, artichauts, poivrons, emmental	13€
<b>Saumon</b> : Tomate, saumon, mozza, emmental, crème fraîche, roquette	15€
<b>Fruits de mer</b> : Tomate, mozza, crevettes, moules, calamars, emmental	15€

# DES ANIMATIONS À LA BIBLIOTHÈQUE

## UN CONTE



Le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson, en partenariat avec la bibliothèque de Cenves, a invité les enfants à découvrir « Le long voyage de Taranthro », le samedi 2 décembre 2023, à la salle des fêtes de Cenves.

Ce conte, créé par les équipes du Grand Site, et présenté sous la forme d'un kamishibai (petit théâtre miniature), nous a plongés dans l'histoire d'un petit garçon préhistorique en quête d'aventures.

Un groupe d'enfants passionnés était présent, ce samedi matin, malgré le froid et les premières neiges à Cenves. Madame Streff, animatrice, a su captiver l'attention des enfants tout au long de ce fabuleux voyage. Émerveillés, ces derniers ont pu admirer de nombreux silex, des pierres pour allumer le feu, des peintures rupestres, une sagaie avec propulseur... La séance s'est terminée par un atelier création « dessins d'animaux préhistoriques gravés sur bandes de plâtre et peints avec des pigments de couleur ocre... » dans lequel les enfants ont excellé avec leurs multiples réalisations ! Bonne humeur et convivialité étaient au rendez-vous !

Merci à tous pour votre participation et votre collaboration. Et nous vous donnons rendez-vous pour de prochaines aventures en 2024 !

■ Catherine Raymond



## RENCONTRES ET DÉDICACES D'AUTEURS LOCAUX



Un vrai succès pour cette première matinée « Rencontres et dédicaces d'auteurs locaux » à la bibliothèque de Cenves. Une vingtaine de personnes se sont jointes aux auteurs présents : Édith Tavernier avec son livre *La communication non violente*, Licora L. et son livre *Hôpital hanté* et Philippe Vandendriessche et ses élèves du RPI avec leur livre *Les contes de l'école*.

Cet événement fut un temps fort d'échanges et de partages d'expériences. Le temps pour chacun de découvrir et de faire dédicacer son ouvrage. Même les élèves de l'école du RPI Cenves – Serrières accompagnés de leur instituteur ont pu pleinement jouer leur rôle d'auteur !  
Le tout dans la convivialité autour d'un café et quelques viennoiseries !

Merci à tous pour votre participation et votre collaboration à cette manifestation qui saura se réitérer.

■ Élodie Beaudet

Rencontres et dédicaces d'auteurs locaux

**Samedi 18 novembre 2023**

Bibliothèque de Cenves

**10h – 12h**

Edith TAVERNIER  
CENVES



Licora L.  
SAINT YTHAIRE



Philippe VANDENDRIESSCHE  
&  
Les élèves des écoles  
CENVES et SERRIERES



Editions HERACLITE  
BEAUJOLAIS



CHARNAY LES MÂCON  
Editions BAMBOO



**Evènement**



# LES SÉANCES DE CINÉMA

## À CENVES



Des séances de cinéma, proposées par les Foyers Ruraux de Saône-et-Loire, sous couvert du sou des écoles de Cenves-Serrières, ont lieu le premier mardi de chaque mois, à la salle des fêtes de Cenves, à 20h30.

L'équipe de Cenves assure aussi les séances trimestrielles de cinéma pour les enfants du RPI scolaire Cenves-Serrières, soit trois séances dans l'année. Les films projetés sont ceux proposés par le dispositif national « École et Cinéma ».

Nous remercions chaleureusement Gérard Larochette, Roland Lemaire et Dominique Raymond pour leur engagement chaque mardi du mois pour notre séance de cinéma. Des formations à la manipulation du matériel et à la projection sont assurées chaque année pour les projectionnistes.

Le matériel circule de commune en commune. Les opérateurs cinéma de Cenves vont chercher le ma-

tériel prêté par les Foyers Ruraux à Oyé ou Vauban, soit un trajet de deux heures au moins. Reste encore à installer le matériel, régler le projecteur (projecteur numérique, type salle de cinéma), accueillir les spectateurs et tenir la caisse.

Les films sont récents, de qualité, et mériteraient une plus grande affluence.

N'hésitez pas à consulter le site de la mairie ([www.cenves.fr](http://www.cenves.fr)) ou l'application Panneau Pocket (à installer sur votre téléphone portable) pour connaître les dates des prochaines séances.

Alors nous vous attendons nombreux ! Votre soutien est indispensable pour le moral des bénévoles assurant cette prestation et la survie de l'activité Cinéma à Cenves.

■ Catherine Raymond

### PROCHAINE SÉANCE :

**CENVES (69840)**  
Salle des fêtes

**The Old Oak**

mardi 05 mars à 20h30



Drame Social - Film Anglais de Ken Loach et Paul Laverty avec Dave Turner - Ebla Mari - Claire Rodgerson.

**Durée : 1:53 - Public : Ado-Adultes - Version : Originale Française**

TJ Ballantyne est le propriétaire du "Old Oak", un pub situé dans une petite bourgade. Il y sert les mêmes habitués désœuvrés pour qui l'endroit est devenu le dernier lieu où se retrouver. L'arrivée de réfugiés syriens va créer des tensions dans le village. TJ va cependant se lier d'amitié avec Yara, une jeune migrante et ensemble, ils vont tenter de redonner vie à la communauté locale en développant une cantine pour les plus démunis, quelles que soient leurs origines.

**Notre avis :** Ce film qui ne nous laisse pas indifférent et qui est toujours d'actualité est traversé par l'espoir.

**Court métrage :** Hors piste de L. Brunel, L. Cavalier, C. Jalilbert.



Tous les premiers mardis de chaque mois, à 20h30.



## DE PASSAGE À CENVES

### LE RAID BLEU BEAUJOLAIS

Cette année encore, malgré le mauvais temps, Amada Aventure a organisé le Raid Bleu. C'est un rassemblement de passionnés de véhicules tous terrains qui, durant 4 jours, sillonnent les vallées du Beaujolais. Amateurs de beaux paysages et de bons produits, les participants ont évidemment fait une étape à Cenves. À travers les planches de charcuteries et fromages proposées par La Maison du Haut Beaujolais, ils ont pu apprécier nos produits locaux et fromages de chèvre de Cenves. Ils n'ont qu'une règle « *Pas de chrono, que de la bonne humeur !* »



### DES PORSCHE À CENVES



Le club « Passion 969 » a fait une halte dans notre commune le dimanche 26 mars 2023. Douze Porsche ont orné le parking de Cenves le temps d'un petit encas « café - viennoiseries » au restaurant D'Arts Dare Go !

Ce club de passionnés, originaires de Lyon et ses environs, réalise une dizaine de sorties par an, permettant à ses membres de visiter et profiter des beaux paysages de petits villages comme le nôtre. La réouverture de la Maison du Haut Beaujolais leur a permis de repartir avec quelques produits locaux. Ils ont été ravis de notre accueil et reviendront avec plaisir !

## APPEL AUX CENVARDS

### RECHERCHE D'ARCHIVES ET DE TÉMOIGNAGES

Dans le cadre d'un projet de préservation de la mémoire de notre village, nous appelons à la participation de tous les Cenvards qui auraient en leur possession d'anciennes photos ou d'anciennes vidéos du village, mais aussi des animations ou manifestations qui ont pu avoir lieu.

Nous recherchons également des personnes qui pourraient apporter leur témoignage en partageant leurs souvenirs.

Si vous pouvez nous aider d'une manière ou d'une autre, merci de bien vouloir vous faire connaître auprès de la mairie.

## LA VIE DE L'ÉCOLE

### LES ÉLÈVES LEUR DISENT MERCI

L'école de Cenves est dans un cadre que l'on pourrait définir comme très familial. C'est ainsi que de nombreux acteurs œuvrent tout au long de l'année pour permettre aux élèves de bénéficier d'un maximum d'animations.

■ Merci à Élodie Beaudet, Gérard Larochette, Catherine et Dominique Raymond qui se chargent, trois fois par année scolaire, de l'installation et de la diffusion des films sélectionnés par le dispositif national d'éducation artistique « École de Cinéma » proposé à tous les élèves du RPI, de la maternelle au CM2.



■ Merci aux parents d'élèves œuvrant pour le Sou des écoles qui, grâce à l'investissement et au dévouement de ces parents, finance, tous les ans, l'intégralité des sorties scolaires. Cette année, tous les élèves ont pu ainsi visiter le château de Brancion. Chaque classe a bénéficié d'une visite du château, d'un jeu de piste et d'un atelier (sur les blasons pour les PS-MS-GS, sur l'héraldique pour les CP-CE1 et sur la fabrication d'une bourse-jeu pour les CE2-CM1-CM2).



Visite du château de Brancion

■ Le Sou des écoles a également offert aux élèves de PS-MS une séance dans le planétarium de Franck Boyat. Les enfants ont été émerveillés par le dôme. Ils ont pu observer la lune, les phases de la lune et ont écouté des légendes autour des constellations.



■ Le Sou des écoles a également permis la venue de l'ensemble *Persona*, composé de Frédéric Dufoix au théorbe, Thi-Lien Truong mezzo-soprano au chant et Isabelle Lubrano-Lavadera à la viole de gambe, qui nous a interprété, en lien avec le projet de l'année du RPI, quelques œuvres de son programme intitulé « *La maschera delle emozioni* » (Le masque des émotions). Les élèves ont ainsi été sensibilisés à l'expression des émotions à travers la musique baroque italienne et ont pu découvrir des instruments peu communs tels que la viole de gambe et le théorbe.



■ Merci à Mireille et Thierry qui invitent tous les ans l'ensemble des élèves du RPI à venir passer la journée au Pony Club de Cenves. C'est toujours une journée que les élèves attendent avec impatience.





■ Merci à Gaëlle Besson-Ferret qui est venue animer l'atelier « J'invite un banquier dans ma classe ». Cette initiative repose sur un jeu de plateau collectif ayant pour objectif de sensibiliser les élèves aux questions d'argent, de consommation, de paiement et d'éco gestes.

■ Merci à tous les parents d'élèves d'être venus assister au spectacle de fin d'année des élèves. Cette journée a démarré le matin par la représentation des élèves dans laquelle se sont mélangés chants, bruitages et théâtre. Les élèves de CE2-CM1-CM2 ont même créé la surprise avec une démonstration de natation synchronisée ! L'après-midi, le Sou des écoles avait fait appel à l'association « Ankikispattes » qui propose de grands jeux en bois, pour le plaisir des petits et des grands.



Cette journée a également été l'occasion de remercier chaleureusement Brigitte Paquette. Son départ à la retraite marque la fin d'une belle aventure de plus de 20 ans au sein du RPI. Ses anciens élèves ont été nombreux à venir lui témoigner leur affection en chanson lors d'un moment convivial à l'issue du spectacle.



L'ensemble de l'équipe pédagogique souhaite la bienvenue à Sonia Höllwarth, qui succède à Brigitte Paquette à l'école de Serrières.



Le spectacle de fin d'année

■ Merci à Didier et Roselyne Humbert, gérants du restaurant Le Dirose à Serrières, qui organisent, pour tous les élèves du RPI, des ateliers culinaires en lien avec la Semaine du goût. Tout au long de la matinée, les élèves, tout comme les adultes, prennent un énorme plaisir à préparer le repas du midi. C'est un moment extrêmement convivial qui nous permet de nous réunir et de continuer à resserrer les liens entre les élèves et les adultes au sein du RPI.



**La Semaine du goût**

■ Du fait du RPI avec Serrières, Marie-Laure et Vincent Rouzé ont proposé d'intervenir dans la classe de CE2-CM1-CM2 afin de présenter aux élèves un exposé créé en 2020 avec la Communauté de communes Saint-Cyr Mère Boitier et la commune de Tramayes. Il retrace l'histoire du climat et les causes du dérèglement climatique, et propose des pistes de solutions dans notre vie quotidienne.



■ La CCSB (Communauté de communes Saône-Beaujolais) propose gratuitement des interventions auprès des élèves : une autour des déchets, sur le compostage pour les élèves de PS-MS-GS et sur la pollution plastique pour les CE2-CM1-CM2, et une autre autour des Espaces Naturels Sensibles pour les élèves de CE2-CM1-CM2. Cette année, les élèves avaient choisi de découvrir la loutre et le castor. Après une partie théorique en classe le matin, toute la classe s'est rendue à Saint-Georges-de-Reneins afin d'observer leur éventuelle présence et est justement tombée sur une ancienne hutte de castor.

■ Et bien sûr, merci au père Noël d'être venu nous rendre une petite visite malgré un planning que l'on sait très chargé. Les élèves ont, une nouvelle fois, été extrêmement gâtés. Ils ont reçu beaucoup de cadeaux pour chacune de leur classe : puzzles, Puissance 4 géant, jeux de billes, livres, jeux d'intérieur et d'extérieur, etc. +



■ Cevenes a la chance de compter parmi ses habitants un conteur. C'est ainsi qu'un projet autour du conte a vu le jour, financé par la coopérative scolaire. Philippe Vandendriessche est donc intervenu plusieurs fois en classe. Ce projet a abouti à la création de trois contes différents (un par classe) rassemblés dans un seul et même livre proposé à la vente aux familles. Vous pouvez d'ailleurs le retrouver en vente à La Maison du Haut Beaujolais

■ Gwenaëlle Berger



Le carnaval



### COMPOSITION DES CLASSES :

Classe de Philippe Boissy et Aurélie Jeoffre (ATSEM) : 23 élèves de PS-MS-GS

Classe de Sonia Höllwarth : 15 élèves de CP-CE1

Classe de Gwénaëlle Berger et Mélanie Briday (AESH) : 12 élèves de CE2-CM1-CM2



**Classe des PS, MS et GS à Cenves  
avec Philippe Boissy**



**Classe des CE2, CM1 et CM2 à Cenves  
avec Gwénaëlle Berger**



Classe des CP et CE1 à Serrières  
avec Sonia Höllwarth

## REMISE DE DIPLÔME À MATOUR



Chaque année, le collège de Matour invite les maires de chaque commune ayant des collégiens en classe de troisième à venir leur remettre en main propre le diplôme national du brevet des collèges.

Le 20 octobre 2023, Pierre-Yves Pellé-Boudon a ainsi pu remettre à Solène Joseph et Sacha Lovato leur diplôme qu'ils ont tous deux obtenu avec la mention très bien. Nous les félicitons.

# RESTAURANTS SCOLAIRES CENVES-SERRIÈRES



Éveil au goût, équilibre alimentaire, moment de partage, la restauration scolaire répond à plusieurs défis dont les parents et cantinières sont des acteurs essentiels.

Cette année 2023 a été marquée par une réussite des manifestations, nécessaires pour l'équilibre financier de l'association, et par le renouvellement du bureau le 15 juin.

Vente à emporter de quenelles en avril, buvette lors du Rallye des vins le 3 juin, concours de pétanque avec repas le samedi 30 septembre, journée du goût à Serrières le 16 octobre grâce au restaurant Le Dirose, concours de belote le dimanche 17 décembre, toutes ces manifestations ont mobilisé des bénévoles qui ont répondu présents. Sans l'implication de tous, ces manifestations ne peuvent avoir lieu.

Il est important de rappeler le rôle majeur de nos cantinières qui élaborent des menus et cuisinent avec passion des repas frais et réalisés sur place.



Le concours de belote



Nous pouvons remercier les mairies de Cenves et Serrières qui soutiennent financièrement l'association depuis plusieurs années.

Un grand merci aux membres du bureau qui se réunissent pour programmer, échanger, faire le point et améliorer cette association qui leur tient à cœur. Je pense également à toutes les petites mains et aux parents bénévoles qui aident de leur mieux et selon leur disponibilité.

Merci à Roselyne et Didier du restaurant Le Dirose pour ce qu'ils nous transmettent en valeurs et éclairages sur la restauration en général.

Merci aux parents qui ont œuvré les années précédentes et nous permettent de continuer, ainsi qu'aux enseignants. +



La buvette du rallye

## LES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Caroline JUILLARD (Cenves) / Vice-président : Julien ROBIN (Serrières)

Trésorières : Nadia GUERIN (Serrières) / Maria Flor Ferreira Dias (Serrières)

Vice-trésorières : Julie HADI (Cenves) / Natacha Chiltz (Serrières)

Secrétaire : Lucie PAGNON (Serrières) / Vice-secrétaire : Mélanie CABOT (Cenves)

Cantinières : Blandine FERRET (à Cenves) et Lucie PAGNON (à Serrières)

Membres actifs : Cécile FURBA (Serrières), Pauline GUIGNIER (Serrières), Mathieu LONGUEVILLE (Serrières)

Notre association du restaurant scolaire mérite plus que jamais le soutien de tous, afin de préserver ce qui semble remarquable en 2023 : manger sainement grâce au beau métier de cantinière/cantinier.

Si vous souhaitez nous aider, n'hésitez pas à nous contacter par mail : [cantinecenvesserrireres@gmail.com](mailto:cantinecenvesserrireres@gmail.com)

■ Caroline Juillard  
Présidente de l'association

## ■ SOU DES ÉCOLES DU RPI CENVES-SERRIÈRES

En 2022-2023, le Sou des écoles a financé les entrées et le transport des activités et des sorties suivantes :

- Les sorties au cinéma
- Les séances de piscine
- Le château de Brancion
- Le planétarium (maternelle)
- La visite du père Noël (cadeau pour les deux écoles et la garderie)
- Une journée découverte a été offerte par le poney club de Cenves.

Le Sou des écoles a organisé pour la première fois cette année une kermesse avec un spectacle réalisé par les enfants, suivi de remerciements pour le départ à la retraite de Brigitte Paquette, enseignante depuis de nombreuses années au RPI.

Pour continuer cette journée, un repas a été servi, et durant tout l'après-midi les grands comme les petits ont pu profiter des jeux en bois, ainsi que d'une séance de maquillage réalisée par une maman d'élève. Nous la remercions.



Ces sorties ont pu être réalisées grâce à votre participation et à nos manifestations : vente de pizzas, vente de Galettes, vente de Chocolats, loto, kermesse.



La journée de la kermesse

### Les projets pour 2023/2024 :

- Journée du goût
- Visite du père Noël
- Cinéma
- Voyage scolaire pour les élèves de CE2, CM1, CM2
- Piscine pour l'école de Serrières
- Piscine pour les CE2, CM1, CM2
- Intervenante musique pour l'école de Serrières
- Journée sur l'apiculture

D'autres sorties peuvent avoir lieu au cours de l'année.

## Les manifestations prévues pour 2023-2024 :

- Vente de Pizza (octobre)
- Vente de chocolats de Noël (novembre)
- Galette des Rois (13 janvier)
- Loto (10 mars)
- Kermesse (29 juin)



La journée du goût

Un grand merci aux parents qui nous aident au bon déroulement des différentes animations et nous vous attendons encore nombreux pour cette nouvelle année scolaire avec davantage de projets.

Si vous souhaitez nous aider à faire vivre notre association, vous êtes les bienvenus soit en étant bénévoles, soit en contribuant à nos différentes manifestations ou ventes.



Le loto qui rassemble toujours autant de monde

## Remerciements

Il nous semble important de remercier également :

Les professeurs des écoles, le restaurant Le Dirose, les associations, les mairies des deux communes, le poney club de Cenves, mais aussi les habitants pour leur participation.

Merci beaucoup à Hervé Sapet pour ces années en tant qu'ATSEM à l'école de Serrières. Nous lui souhaitons une bonne continuation.

Et un grand merci à la maîtresse Brigitte Paquette pour toutes ces années de dévouement auprès de nos enfants. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

Meilleurs vœux et très bonne année 2024 à tous !

■ Le bureau



## LES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Sylviane PREVOT (Cenves)  
Trésorier : Mathieu LONGUEVILLE (Serrières)  
Secrétaire : Pauline GUIGNIER (Serrières)  
Vice-secrétaire : Élodie BEAUDET (Cenves)

Membres actifs : Sonia VANACLOCHA (Cenves), Julie HADI (Cenves), Marion ROLLIER (Cenves), Laurine LE FAUCHEUR (Cenves), Lucie PAGNON (Serrières), Cécile FURBA (Serrières), Nathacha CHILTZ (Serrières).

## VILLAGES EN VIE

### DE CHASSEY-LE-CAMP À L'OUZBÉKISTAN, UNE ANNÉE RICHE DE DÉCOUVERTES



#### En mai, visite de Chassey-le-Camp

En mai 2023, onze membres de l'association ont visité Chassey-le-Camp situé à quelques kilomètres de Chagny. Ce village est réputé pour son site archéologique qui a donné son nom à une culture du Néolithique moyen : le Chasséen. Que de points communs avec Solutré !

C'est une très agréable balade de 2 kilomètres au départ de la mairie de Chassey qui accueille un Centre d'interprétation archéologique, inauguré en 2018, à faire en famille.

#### En août, un concert à l'église de Davayé

Le 10 août, Daniel Pannetier et Marie-Caroline Lebriez ont animé l'église de Davayé avec un concert consacré à la musique italienne et brésilienne.



© Ph.Dodet  
© Photo de Ph. Dodet

#### En juin, le week-end des créateurs

Les 3 et 4 juin, Vergisson accueillait le week-end des créateurs sous un soleil radieux. Dix-huit artistes ont occupé les cours et les cuvages avec comme invité d'honneur le verrier Pascal Lemoine. La famille Barraud nous a ouvert à nouveau ses portes pour la salle de vernissage et l'apéritif dînatoire du samedi soir.



**Le week-end des créateurs à Vergisson**

© Photo de Ph. Dodet



**Restauration d'un mur en pierres sèches**

## Restauration du petit patrimoine

L'association Villages en Vie continue son long travail de restauration des cadoles ou des petits murs en pierres sèches comme ici à Davayé.

Elle a aussi participé aux journées du patrimoine initiées par des habitants de la Grange du Bois, les 16 et 17 septembre.



Pour terminer l'année, le 1<sup>er</sup> décembre à Fuissé, Philippe Dodet nous a fait découvrir un pays étrange et méconnu, l'Ouzbékistan, grâce à des photos réalisées lors d'un voyage en immersion de trois semaines. Le montant intégral des entrées a été reversé à une association œuvrant dans le domaine éducatif.

Une association ne vit que par la force de ses adhérents donc nous vous attendons nombreux à l'assemblée générale qui se déroulera le vendredi 26 janvier 2024 à 18h30 à la salle des fêtes de Solutré-Pouilly.

■ Annick Bourdon  
Présidente de Villages en vie

# COMITÉ DES FÊTES

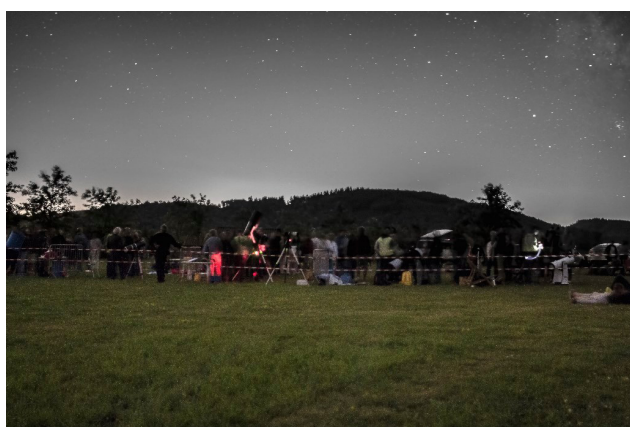
UNE ANNÉE 2023 RICHE ET ANIMÉE

Le Comité des fêtes a proposé et animé différentes activités (souvent en partenariat avec d'autres associations) : le week-end théâtre début janvier, des séances de planétarium en mai, la Nuit des étoiles en août, la randonnée en octobre et le téléthon en décembre...

Mais plutôt qu'un long discours, voici quelques photos pour illustrer tout ceci !



Le bureau du Comité des fêtes



La Nuit des étoiles en août



Le téléthon en décembre



La randonnée du 22 octobre a rassemblé, cette année encore, un grand nombre de participants



**La randonnée d'octobre**

Si vous souhaitez participer aux actions du Comité des fêtes, contactez-nous (Franck Boyat au 06 15 57 66 43) ou venez nous voir, par exemple lors de notre assemblée générale annuelle, prévue le 1<sup>er</sup> mars prochain (salle de l'ancienne cantine, à 19h).

■ Pour le Comité des fêtes,  
Franck BOYAT, président.

## LES MEMBRES DU BUREAU

Président : Franck BOYAT  
Vice-président : Daniel CARABÉDIAN  
Trésorière : Nathalie THÉVENET  
Vice-trésorier : Gilles MAITRE  
Secrétaire : Catherine RAYMOND  
Secrétaire-adjoint : Rolland BOTTON



Le Comité des fêtes a reçu la troupe de théâtre de Davayé « Première Loge » et leur pièce « En avoir... ou pas » pour deux représentations, les samedi 14 et dimanche 15 janvier 2023, à la salle des fêtes de Cenves.

# CHORALE

## LA CABRIOLE

Dans une ambiance toujours aussi conviviale, les choristes ont le plaisir de se retrouver tous les quinze jours le lundi de 19h à 21h dans la salle des fêtes de Cenves. La motivation et l'énergie ne faiblissent pas au sein de ce chœur qui regroupe une quarantaine de personnes. Cette belle aventure dure depuis 8 ans et les projets sont toujours aussi nombreux !

Une chorale ne serait rien sans son chef de chœur. Passion, motivation, dynamisme et compétence, Olivier Marcaud dispose de ces qualités qui permettent à un tel groupe de prendre son essor, et de vivre des aventures pleines de découvertes réjouissantes.

De plus, cette chorale est atypique dans le sens où chaque choriste propose une chanson en fin de saison et un vote détermine les titres à travailler au cours de la saison suivante. C'est aussi l'occasion de découvrir de nouveaux styles de chansons qu'Olivier sait très bien adapter pour la chorale. Notre répertoire s'étoffe avec un grand panel de chants (français, anglais, tziganes, du Bénin, et même de dialectes inconnus) dans lequel chacun peut trouver son bonheur, choriste comme public.



Concert du 22 janvier  
à l'église de La Chapelle-de-Guinchay

En 2023, La Cabriole a participé à de nombreuses manifestations :

- 22 janvier : concert à l'église la Chapelle-de-Guinchay
  - 25 mars : rencontre des chorales de Chauffailles et La Cabriole à l'église de Cenves
  - 17 juin : concert à St-Bonnet avec d'autres chorales
  - 24 juin : concert d'été à l'église de Cenves
  - 28 septembre : concert à l'EHPAD de Tramayes
  - 18 octobre : concert à l'EHPAD de la Chapelle-de-Guinchay
  - 6 décembre : concert pour Les Restos du Cœur à Cluny
  - 10 décembre : concert au profit du Téléthon à Cenves.
- Le public a été généreux puisque 870 € ont été reversés à l'association.



Concert à l'EHPAD de Tramayes

Ainsi les recettes de certains concerts de l'année ont permis l'achat d'un piano et d'un fauteuil.

La Cabriole peut également financer des stages, animés par Olivier, à l'intention des choristes, comme celui sur le rythme qui se déroulera en deux parties sur décembre 2023 et janvier 2024.

### LES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Catherine RAYMOND - 06 48 78 78 15  
Trésorière : Andrée BONNETAIN  
Secrétaire : Patricia BRIDAY



Concert du 17 juin à Saint-Bonnet

### Programme de La Cabriole pour 2024 :

- 6 avril : concert au profit de l'association "Romy vise la lune" – Serrières
- 11 mai : rencontre de plusieurs chorales à Saint-André-le-Désert
- 2 juin : concert à l'espace culturel du Brionnais avec l'Harmonie Espérance de Chauffailles
- 6 juillet : concert d'été à l'église de Cenves
- 20 juillet : concert de Maël Guezal, percussionniste – église de Cenves
- ...



Concert à l'EHPAD de La Chapelle-de-Guinchay

Pour connaître notre actualité, vous pouvez consulter le site de la Mairie [www.cenves.fr](http://www.cenves.fr), la page Facebook de la commune de Cenves, l'application Panneau Pocket et la nouveauté 2023 : le site de La Cabriole via le QR code ci-dessous.



## UN CHŒUR À CŒURS



Concert réunissant les chorales de Chauffailles et La Cabriole à l'église de Cenves

La Cabriole est toujours à la recherche de nouveaux talents, n'hésitez pas à nous rejoindre lors d'une répétition, vous serez les bienvenus. Les séances se déroulent dans la gaieté et la bonne humeur, suivies par le traditionnel verre de l'amitié, agrémenté de mets salés et sucrés. Ainsi convivialité, partage, échange, tous ces mots ont un véritable sens pour les choristes.

La Cabriole remercie la municipalité pour le prêt des salles et les secrétaires pour les photocopies des affiches pour les concerts.

■ Catherine RAYMOND et Patricia BRIDAY



## La Grange du bois

- Hébergements: 4 chambres d'hôtes de 2 à 5 couchages ou privatisation pour 8 à 15 personnes
- Salon de thé ouvert à tous de fin avril à mi octobre

Info et résa au 06 82 82 89 75  
[lagrangedubois71@gmail.com](mailto:lagrangedubois71@gmail.com)



## LE REPAS DES ANCIENS



Le traditionnel repas des anciens a eu lieu le 12 novembre au restaurant D'Arts Dare Go

### LE CLUB

## AMITIÉS D'AUTOMNE

Et voilà, l'année 2023 s'achève déjà. En écrivant cet article aujourd'hui, j'ai l'impression de venir d'écrire celui de l'an passé, et pourtant une année s'est écoulée...

Si nous faisons le point au niveau du club, vous trouverez certainement qu'il n'y a pas de grands changements, et pourtant...si !

- Nous n'avons pas mangé les mêmes gâteaux que l'an passé ; même la bûche était différente.

- Nous n'avons pas bu le même crémant (marques et régions différentes)

- Quant à la galette, je suis sûre que les fèves n'étaient pas les mêmes, et ceux qui les ont eues étaient aussi différents.

Allez, un p'tit brin d'humour et de rigolade ne fait pas de mal !



Mais pour revenir aux choses sérieuses, nous avons commencé l'année par la galette début janvier, puis nous avons eu un temps d'accalmie où nous nous

sommes contentés de jouer aux cartes pendant la période hivernale, tous les mercredis, et de manger des gâteaux faits maison, en buvant... de l'eau pétillante ! Et oui, même les retraités savent être sérieux de temps en temps. D'accord, quelques fois, un petit verre de rosé s'invitait au cours de l'après-midi, mais pas tout le temps ; vous ne me croyez peut-être pas ? Mais c'est pourtant la vérité ! Venez constater si vous voulez, et qui sait, ça vous donnera peut-être envie de nous rejoindre.



Aux mois d'avril-mai, les boulistes ont repris possession des terrains de pétanque, impatients de retrouver leurs petites habitudes du mercredi après-midi, et de se remettre en forme pour la rencontre Cenves-Jullié-Juliénas, qui a eu lieu le 5 juillet à Cenves. Juliénas a remporté la coupe, mais c'est avant tout une rencontre amicale qui se termine par



un bon mâchon. Nous avons eu la chance de pouvoir profiter d'un beau temps, ce qui ne gâche rien. Quant à ceux qui ne jouaient pas aux boules, ils ont joué à la belote ou au scrabble. Tout le monde y a trouvé son compte.



Au mois d'octobre, nous sommes allés au restaurant à Viré, chez Cédric et Élodie. Quel plaisir de les revoir ! Et nous avons très bien mangé, comme d'habitude.



Au mois de novembre, nous avons arrosé la naissance de Marius Joseph, arrière-petit-fils de Nicole (et un grade de plus !). Toutes nos félicitations, ainsi qu'aux heureux parents et grands-parents.

Pour clore l'année, en décembre, nous avons dégusté la bûche, que nous avons commandée au restaurant, et qui était excellente, le tout bien arrosé, évidemment.



Dans le courant de l'année qui s'est écoulée ainsi, tranquillement, nous avons eu quelques départs : Jacques Besson, en raison de son état de santé, ne vient plus au club – nous lui souhaitons d'aller du mieux possible et de se reposer ; quant à René Juillard, il a déménagé à l'EHPAD de Tramayes, mais c'était sa décision, mûrement préparée. Apparemment, il s'adapte très bien à sa nouvelle vie, et semble heureux de ne plus être seul, puisqu'il est bien entouré et qu'il peut jouer à la belote tous les jours, pour son plus grand plaisir.

Nous pensons évidemment à tous ceux qui ont eu une année difficile, ou qui ont eu des décès dans leur famille, et nous espérons que la nouvelle année sera plus douce pour eux.

Le club Amitiés d'automne vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2024 et une très bonne santé.

■ Monique Chandavoine



# LE PONEY CLUB DE CENVES



EN 2023, LE PONEY CLUB A FÊTÉ SES 30 ANS !



Nous avons ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 1993... Et oui, il y a 30 ans déjà, à Serrières en Saône-et-Loire avec six poneys, deux chevaux, et un poulain de six mois, Ennemonde, qui deviendra le pilier de notre élevage de chevaux Lusitaniens.

À défaut d'argent, nous avons du courage et il en a fallu, car le chantier était vaste !

Nos enfants, Colette et Louis, sont nés à Serrières dans cette jolie ferme du 17<sup>e</sup> siècle.

Très vite le cheptel a grossi pour accueillir nos cavaliers petits et grands. L'accueil des classes et des groupes en situation de handicap, un gîte pour que les enfants puissent vivre à poney durant les vacances scolaires... La ferme est devenue trop petite et nous avons déménagé, en 2001, dans un village voisin de Serrières : Cenves ! L'aventure cenvarde commençait !

Nous avons continué à nous développer et ajouté quelques cordes à notre arc : prise de chevaux en pension, élevage de poneys, de chevaux purs sangs Lusitaniens et de chevaux Zangersheide. Dans le même temps, notre gîte est passé de 8 à 14 places. Et ce n'est pas fini ! Cette année, en plus de nos deux manèges, nous avons fait couvrir la carrière avec des panneaux photovoltaïques.

Nous avons obtenu les labels « École Française d'Équitation, poney club et cheval club de France », « Centre de tourisme équestre, cheval étape, intérieur et extérieur », « Équi handi mental » et aussi le très important label « Bien-être animal ».

Aujourd'hui, le poney club, c'est 200 licenciés, 65 poneys et chevaux, un centre de formation professionnelle, Unité de formation du CFA du Comité Régionale d'Équitation Auvergne-Rhône-Alpes. Nous formons au métier d'Animateur Équitation : en projet pour fin 2024, l'ouverture de la formation au Certificat de Spécialisation « Éducation et Travail des Jeunes Équidés ».

Notre fille Colette, passionnée de dressage et d'équitation de travail, nous épaula depuis plusieurs années. Elle a repris l'élevage et a fait naître de jolis poulains, dont un superbe étalon « Pablito de Cenves », fils de notre bel étalon Vaqueiro.

Nous envoyons un énorme MERCI à tous nos cavaliers et amis pour ces 30 merveilleuses années et... en route pour les 30 prochaines !

■ Mireille, Colette et Thierry

**Renseignements :**

Tél : 06 47 89 55 83

Mail : poneyclubdecenves@gmail.com

Site : poney-club-cenves.com



**Les 30 ans**



**Colette Marieaud  
et Tchoucho**



**La voltige  
du poney club**



**Gilliane Senn**



**Hervé Maurel et Laëtitia Mesnier**



**Les cavaliers du poney club**



**Les enfants en longues rênes**



**Les enfants du poney club**



**Mireille et Colette**

## L'EDEN DES 4 PATTES



Source : <https://refuge-les-crues.webnode.fr>

Nous avons une convention avec l'association qui gère l'Eden des 4 pattes depuis plusieurs années et ce jusqu'en mai 2023, moment où le refuge a connu une situation financière critique qui a obligé l'association à licencier les salariés et de ce fait de ne plus assurer le service de fourrière.

En attendant une éventuelle réouverture, plusieurs communes ont décidé de maintenir leur aide et de laisser du temps au temps. Courant septembre, nous avons eu des nouvelles concernant une reprise du refuge par une association venant de l'Ain. La municipalité de Cenves a organisé une réunion avec d'autres mairies pour rencontrer les membres de cette association et connaître leurs projets.

Cette association familiale souhaite continuer à faire office de refuge (24h sur 24) pour les chiens et les chats, développer des animations pour faire connaître ce refuge et favoriser les adoptions.

À l'issue de cette réunion, les mairies représentées ont décidé de continuer à aider financièrement cette association et de leur donner des coups de main pour certains travaux.

Il faut savoir que malgré des subventions fournies les années précédentes, certains travaux de mise en norme n'ont pas été achevés et que le DDPP ou DDCSPP\* a visité récemment le site. L'association attend un retour de ses conclusions qui au pire peuvent obliger à fermer le site administrativement ou au mieux demander de faire des travaux, mais avec quels moyens ?

\* Direction Départementale de la (Cohésion Sociale et de la) Protection des Populations. Cette autorité administrative a la charge de la surveillance de la santé animale et de la protection des populations.

Au-delà du bien-être animal, il y a aussi le bien-être de ceux qui s'en occupent et la maison n'a pas été entretenue et n'a quasiment aucun confort.

Sachez aussi que ce refuge n'est qu'un refuge fourrière et en aucun cas ne peut financer la stérilisation des animaux. Pour stériliser des chats errants, les municipalités doivent s'adresser à d'autres associations qui peuvent les aider à organiser une campagne de stérilisation ou conventionner avec une SPA moyennant une participation financière de la mairie de 50 euros par chat, quel que soit le sexe. L'autre choix possible est de traiter localement avec un vétérinaire et de s'accorder sur le coût de la stérilisation. Le chat errant est stérilisé, identifié au nom de la commune et remis à l'endroit de sa capture.

Nous espérons bien évidemment que l'EDEN survivra à ses difficultés.

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon



Source : <https://refuge-les-crues.webnode.fr>

### C'EST QUOI L'EDEN DES 4 PATTES ?

L'Eden des 4 pattes propose un service de refuge et pension pour chiens encadré par des professionnels canins. C'est un espace dédié au bien-être des animaux.

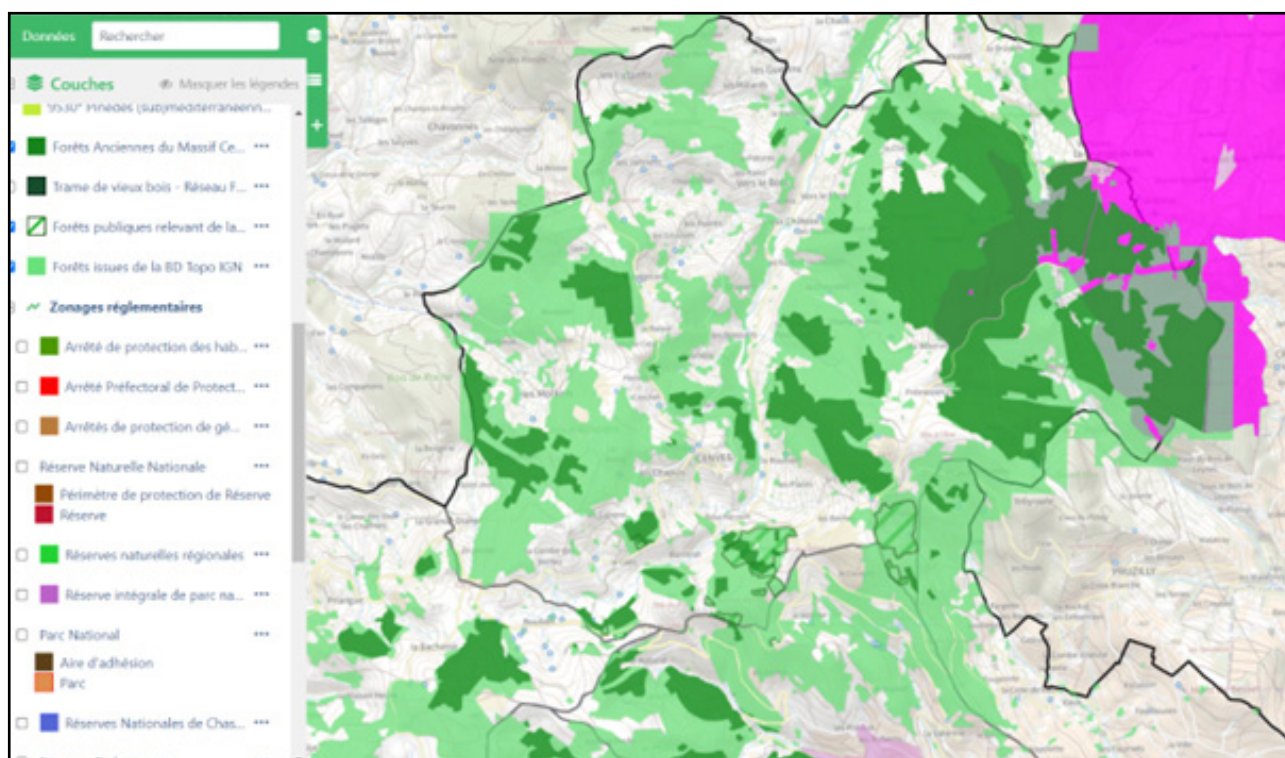
« Que ce soient les chiens et chats du refuge, ou bien ceux que nous gardons en pension, notre objectif principal est que chacun se sente bien dans ses pattes. »

Les Crues, 71960 Serrières 07 73 27 66 31

# ÉVOLUTION FORESTIÈRE ET ENJEUX TERRITORIAUX

Depuis un siècle et demi, avec une accélération marquée depuis la Seconde Guerre mondiale, le territoire régional a subi une transformation majeure, se manifestant principalement par le reboisement massif avec des résineux sur des étendues considérables.

Les forêts ont graduellement repris les espaces cédés à l'agriculture, un phénomène attribuable en grande partie à deux facteurs significatifs : le départ massif de la population des zones rurales vers les centres urbains et l'amélioration de la productivité agricole, entraînant l'abandon des terrains en pente et rocailloux. Les caractéristiques topographiques telles que le relief (altitudes souvent supérieures à 600 m), la nature des sols (acides), et le climat (précipitations dépassant 800 mm/an) ont favorisé l'implantation des résineux dans cette région, tandis qu'elles rendent souvent difficile la production rentable de feuillus de qualité.



Le massif du Beaujolais Vert se distingue par une importante couverture forestière, représentant près de 32% de sa surface totale, soit 33 452 hectares. Il est caractérisé par une diversité d'essences d'arbres. La composition forestière de la région dépend de divers facteurs tels que l'altitude, le type de sol, le climat local et les pratiques de gestion forestière. Cependant, voici quelques-unes des espèces d'arbres typiques que l'on peut trouver dans le massif forestier du Beaujolais :

**Chêne sessile (*Quercus petraea*)** : Le chêne sessile est une espèce de chêne qui se rencontre fréquemment dans les forêts du Beaujolais. Il préfère les sols acides et est bien adapté aux climats tempérés.

**Chêne pédonculé (*Quercus robur*)** : Le chêne pédonculé est une autre espèce de chêne présente dans la région. Il est souvent associé à des sols plus humides et peut être trouvé le long des rivières et dans les vallées.



**Hêtre (*Fagus sylvatica*)** : Le hêtre est une essence feuillue qui peut former des peuplements denses. Il est commun dans les zones de moyenne et haute altitude du Beaujolais.

**Épicéa commun (*Picea abies*)** : L'épicéa commun est une espèce de conifère souvent plantée dans les peuplements forestiers du Beaujolais. Il est apprécié pour sa croissance rapide et sa valeur commerciale en tant que bois d'œuvre.

**Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*)** : Le pin sylvestre est un conifère qui peut être trouvé dans certaines parties du massif, apportant une diversité d'habitats forestiers.

**Charme (*Carpinus betulus*)** : Le charme est une essence feuillue qui peut coexister avec d'autres espèces dans les forêts du Beaujolais. Il est souvent utilisé dans la production de bois de chauffage.

**Merisier (*Prunus avium*)** : Le merisier, également connu sous le nom de cerisier des oiseaux, est un arbre fruitier indigène qui pousse dans les forêts du Beaujolais. Ses fruits, les cerises, sont appréciés par la faune.

Il est important de noter que la composition exacte des espèces peut varier d'une zone à l'autre du massif en raison de l'influence de divers facteurs écologiques. La gestion forestière et les efforts de conservation contribuent également à façonner la diversité des arbres dans le massif forestier du Beaujolais.

Après plusieurs tentatives, le Douglas est devenu l'essence dominante sur les pentes et les crêtes, émergeant comme la ressource la plus rentable à court terme et très prisée dans la construction.

Cependant, cette prédominance suscite des préoccupations croissantes parmi les résidents, notamment en ce qui concerne les pratiques forestières telles que les plantations monos spécifiques et les coupes rases. Les monocultures de forêts créent un désert biologique, parce qu'il n'y a pas d'arbre mort, il n'y a pas d'arbre naissant. Il faut imaginer que ce sont des arbres qui ont tous le même âge, la même hauteur et que l'on va ensuite faucher au même moment. Il ne faut pas oublier que, dans bien des plan-

tations, on utilise près de 60 types d'herbicides, de pesticides, pour dégager les parcelles, enlever les ronces, pour que les plants puissent se développer, pour aussi dévitaliser les souches quand les arbres ont été coupés. « Voilà, pour nettoyer les parcelles. C'est ce que les industriels appellent un champ propre, mais c'est aussi un champ sans vie. Le Douglas est connu pour la robustesse de son bois, il est étonnant de constater qu'en France, il est finalement assez peu exploité. Dans le Limousin par exemple, il est très utilisé pour produire des palettes, soit un usage extrêmement bas de gamme de l'arbre. Ce phénomène s'explique par la diminution drastique du nombre de scieries sur le territoire national (passant d'environ 15 000 dans les années 60 à environ

1400 aujourd'hui). Pour maximiser la rentabilité de la production des pins de Douglas, une grande partie du bois produit par ces monocultures est donc finalement exportée en Chine. » explique Gaspard d'Allens, auteur de l'ouvrage *Main basse sur nos forêts* aux éditions du Seuil.

Les enjeux liés à la forêt dans cette région sont multiples. D'une part, la forêt joue un rôle crucial dans le cadre de vie, tant sur le plan esthétique que sur le plan économique, en contribuant à l'exploitation forestière et à ses filières connexes (scierie, transformation) ainsi qu'au secteur du tourisme. D'autre part, la prédominance du Douglas dans le paysage suscite des interrogations sur la gestion locale des forêts, avec une montée des revendications contre la monoculture des Douglas.

Outre les enjeux forestiers, le territoire se caractérise par la richesse de ses milieux humides et aquatiques. En outre, il offre environ 500 km de sentiers de randonnée balisés, ouverts à la randonnée pédestre, équestre et VTT. Cependant, l'utilisation des sports motorisés, tels que les quads et les motos, nécessite une gestion maîtrisée pour préserver l'écosystème fragile et la tranquillité des habitants et des autres randonneurs.

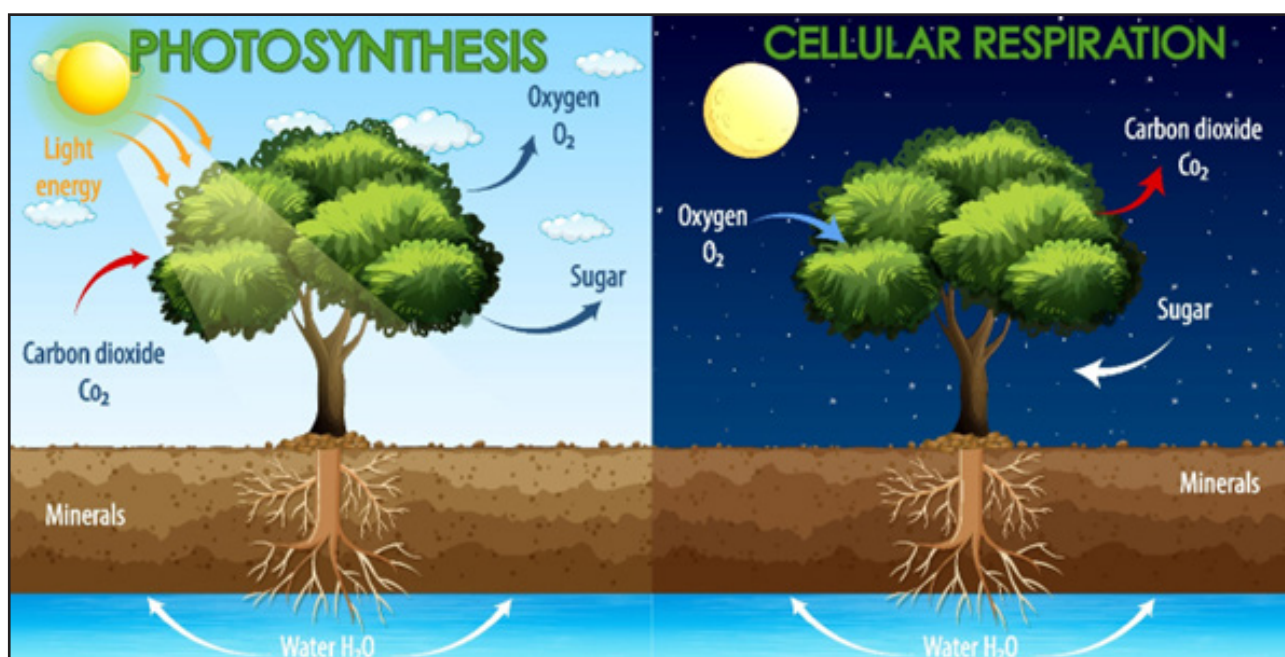
La chasse est également une activité importante, principalement axée sur les espèces forestières.

N'oublions pas aussi que la forêt participe activement à la transition écologique en offrant de véritables puits de décarbonation sous certaines conditions.

Selon les scientifiques, grâce entre autres à la photosynthèse :

- Une jeune forêt en croissance constitue un puits de carbone
- Une forêt mature est un réservoir de carbone dont les fonctions de puits et de source de carbone sont équivalentes
- Le remplacement d'une forêt mature par une jeune forêt provoque une libération de  $\text{CO}_2$  vers l'atmosphère à cause de la décomposition et du brûlage des résidus de coupe et de production. Cette libération de  $\text{CO}_2$  pourrait être égale ou plus importante que l'augmentation temporaire de la fixation de  $\text{CO}_2$  par la jeune forêt
- Le sol forestier est un important réservoir de carbone.

En effet durant cette photosynthèse, l'arbre absorbe le  $\text{CO}_2$  de l'atmosphère à l'aide de ses stomates, des petits trous (invisibles à l'œil nu) situés sur la face inférieure des feuilles (ou des aiguilles pour les conifères). Il le transforme ensuite en séparant le carbone (le C de la formule chimique) et l'oxygène (le  $\text{O}_2$ ). Le carbone ainsi capté reste emprisonné dans les racines, le tronc et les branches, où il sert à créer la matière organique essentielle à la croissance de l'arbre. L'oxygène, quant à lui, est rejeté dans l'atmosphère. Cependant la nuit l'arbre respire et il émet du  $\text{CO}_2$ , mais en moindre quantité que la journée.



L'arbre ne capte pas le CO<sub>2</sub> avec la même intensité tout au long de sa vie. « *Un jeune semis a peu de feuilles ou d'aiguilles : il ne fait donc pas beaucoup de photosynthèse. Peu à peu, il acquiert un feuillage plus fourni et se met à emmagasiner de plus en plus de carbone* », confirme Évelyne Thiffault, professeure adjointe au Département des sciences du bois et de la forêt de l'Université Laval (Canada). « *Cette croissance se poursuit jusqu'à ce que l'arbre et ses voisins prennent toute la lumière disponible. Il continue alors à capter du carbone, mais à un rythme plus lent.* »

La séquestration du carbone est directement liée à ce mécanisme : plus un arbre en fait, plus il retire efficacement du CO<sub>2</sub> de l'atmosphère. Avec leurs feuilles qui offrent une surface de captation plus grande, les feuillus présentent donc un avantage sur les conifères, qui n'ont que de minces aiguilles. Ils ont toutefois d'autres atouts dans leurs branches, précise Évelyne Thiffault : « *Les conifères utilisent une stratégie différente. Ils poussent lentement, mais vivent plus longtemps grâce à leur résilience. Avec les bouleversements climatiques, il nous faut une forêt bâtie comme une équipe de football : des feuillus à l'offensive et des résineux en défensive !* »



« *Force est de constater que les forêts françaises ne bénéficient plus de telles conditions. En effet, le couvert forestier est plus important que jamais, puisque l'on compte 17,3 millions d'hectares de forêt en France métropolitaine, soit 31 % du territoire, et toujours en expansion. Mais les dispositifs de suivi notent une nette augmentation de la mortalité des arbres, + 80 % en dix ans, exacerbée par le changement climatique. Une situation dessinée de longue date qui impose un constat sans surprise : le puits de carbone baisse.* »

*Depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, le stock de carbone de la forêt augmentait de manière constante, d'environ une tonne par hectare chaque année. Nos forêts françaises contiennent aujourd'hui 176 tonnes de carbone par hectare (sol et biomasse). Des hectares de forêts qui disparaissent, c'est, d'un coup, plus d'une centaine d'années d'accumulation lente qui est perdue. Préserver l'intégrité de nos forêts devient ainsi une nécessité pour maintenir non seulement leur rôle en tant que puits de carbone, mais également leur contribution à la biodiversité et à la santé globale de nos écosystèmes.* » d'après Meriem Fournier, présidente du centre Inrae Grand-Est à Nancy, et de l'association Des hommes et des arbres dans un article très récent du Point.

## LA DEUXIÈME VIE DES ARBRES

Même vieux, un arbre reste un excellent géolier : il ne relâche pas de carbone avant son dernier souffle. Ce n'est que lorsqu'il brûle dans un incendie ou se décompose qu'il libère du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

Et s'il est coupé et transformé en planches ? Il emprisonne alors son carbone plus longtemps que ses homologues livrés à eux-mêmes dans la forêt et quand on utilise le bois comme matériau de construction, on prolonge sa durée de rétention du CO<sub>2</sub>.

Si la déforestation intensive, en Amazonie notamment, nuit au climat, des coupes forestières raisonnées boostent la capacité des arbres à séquestrer le carbone et leur permettent de se hisser en première ligne de la lutte contre les changements climatiques.

Afin de faire face à ces risques et pour préserver tous les atouts autour de la forêt, des mesures de protection en premier lieu préventives des boisements sont nécessaires.

## DES PISTES DFCI POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES ET DU PERSONNEL CHARGÉ DE LA PRÉVENTION DE NOS FORÊTS

Avec l'aggravation de la sécheresse, il devient impératif de protéger nos forêts non seulement contre les incendies, mais aussi contre les maladies. C'est pourquoi il faut créer des voies de défense des forêts contre les incendies, souvent appelées pistes DFCI, pour permettre la circulation des véhicules et du personnel chargé de la prévention et de la lutte contre les incendies à l'intérieur des massifs forestiers. **Il est aussi essentiel de diversifier les essences pour prévenir les maladies et les épidémies.**

Différents types de pistes existent dans nos forêts, tels que les chemins privés utilisés pour l'exploitation forestière, les chemins ruraux et communaux permettant l'accès aux bois communaux, ainsi que les accès pour les chasseurs et les randonneurs. Cependant, toutes ces pistes ne sont pas toujours adaptées aux services de secours et peuvent ne pas être judicieusement situées dans le massif boisé. Une fois construites, ces pistes seront non ouvertes au public et réservées à la circulation des services autorisés et aux propriétaires des fonds.

Cette réglementation se base sur le Code Forestier (articles L134-1 à L134-4), qui confère aux pouvoirs publics la possibilité d'établir une servitude de passage et d'aménagement.

Cette servitude, établie par arrêté préfectoral, permet d'assurer la continuité du réseau défensif tout en préservant la propriété du terrain. Les propriétaires doivent permettre le passage des véhicules et engins de prévention et de lutte contre les incendies de forêt, il s'agit d'une servitude légale imposée au bénéfice de l'intérêt général.

Les ouvrages destinés à la Défense des Forêts Contre l'Incendie comprennent des pistes, des zones de croisement, des aires de retournement, des citernes et d'autres équipements, financés par l'État et les collectivités territoriales.

Cette prévention des incendies de forêt repose aussi sur les épaules des propriétaires forestiers, avec des obligations légales de débroussaillage visant à réduire les risques aux interfaces entre la forêt et

les activités humaines. Ces obligations impliquent une gestion proactive des espaces forestiers pour diminuer leur inflammabilité et leur combustibilité.

Des techniques visant à limiter la propagation du feu doivent être mises en œuvre comme le débroussaillage, des plantations mixtes et des éclaircies. Le dégagement du sous-bois et l'élagage contribuent à créer une discontinuité verticale, réduisant ainsi l'inflammabilité des cimes des arbres.

Le débroussaillage consiste à réduire la masse de végétaux sur un terrain en créant des discontinuités dans la végétation entre :

- La végétation basse (herbes et broussailles) et la végétation haute (arbustes et arbres) [discontinuité verticale]
- Les végétaux d'une même strate [discontinuité horizontale]
- Les végétaux et les bâtiments.



Source : site du ministère en charge de l'écologie/  
Comment bien débroussailler ?

D'autres techniques comme la plantation en mosaïque et le peuplement mixte, avec des espaces larges et une diversité d'essences, contribuent à former des massifs de végétation au couvert irrégulier, moins sensibles au feu. Le pâturage sous la forêt, notamment la création de coupures vertes, aide à prévenir les incendies et offre des zones pâturables si nécessaire.



Enfin si les mesures précisées ci-avant ne suffisent pas ou ne sont pas remplies, le maire peut, en cas de risque exceptionnel d'incendies, décider sur un territoire déterminé qu'après une exploitation forestière ou des dégâts occasionnés par des tempêtes, le propriétaire nettoie les coupes des rémanents et branchages.

En cas de carence de ce dernier, le maire peut exécuter les travaux d'office aux frais de ce dernier.



## IMPACTS SIGNIFICATIFS DES FEUX DE VÉGÉTATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Au-delà des conséquences sur les personnes et les biens, les incendies de forêt engendrent des dommages considérables sur la faune et sur la flore des zones touchées. Chaque incendie détruit tout ou partie des animaux et des végétaux sur son passage, seuls les grands mammifères et certains oiseaux parvenant à échapper à l'avancée du feu.

Ainsi, chaque incendie a un impact immédiat sur les fonctions principales de la forêt, causant des atteintes à la biodiversité et aux paysages, impactant les aspects sociaux tels que l'accueil du public et la chasse, induisant des risques additionnels tels que des chutes de pierres, des glissements de terrain, une érosion, des crues torrentielles et des avalanches en montagne, et entraînant des pertes économiques et de production de bois, affectant les activités économiques et touristiques.

Les enjeux économiques liés au bois dans le Haut-Beaujolais sont significatifs et touchent différents aspects de l'économie locale, de l'industrie forestière à la valorisation des produits dérivés du bois.

Voici quelques-uns des principaux enjeux économiques associés au secteur du bois dans cette région :

**Industrie du Bois** : L'exploitation forestière dans le Haut-Beaujolais contribue à alimenter l'industrie du bois. Les scieries locales de moins en moins nombreuses transforment le bois brut en produits finis tels que le bois d'œuvre, les panneaux de particules, le bois lamellé-collé, etc. Ces produits sont utilisés dans la construction, l'ameublement et d'autres applications.

**Bois Énergie** : La filière bois-énergie joue un rôle important. Le bois énergie, sous forme de bûches, de granulés ou de plaquettes forestières, est utilisé pour le chauffage domestique, industriel et collectif. Cela contribue à la diversification des sources d'énergie et peut être un secteur économique en croissance.

**Emplois locaux** : L'exploitation forestière et l'industrie du bois génèrent des emplois locaux.

**Tourisme et Loisirs** : La gestion durable des forêts dans le Haut-Beaujolais peut également avoir des retombées économiques positives sur le tourisme.

**Biodiversité** : Les forêts fournissent une gamme de services écosystémiques incluant la régulation du climat, la conservation de la biodiversité, la filtration de l'eau, et d'autres avantages environnementaux qui peuvent influencer les secteurs agricoles et touristiques.

**Commerce international** : Si le bois produit dans le Haut-Beaujolais répond aux normes environnementales et de durabilité, il peut être exporté sur les marchés internationaux.

**Produits dérivés** : En plus du bois d'œuvre, d'autres produits dérivés du bois, tels que la cellulose, la pâte à papier, les huiles essentielles, etc., peuvent être extraits et valorisés.

**Gestion durable** : La mise en place de pratiques de gestion durable offre la pérennité des ressources forestières.

Il est donc essentiel que tous les acteurs concernés (propriétaires, exploitants, industriels, services de l'état, élus, public) prennent conscience que nos fo-

rêts proches sont en danger, car selon l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC), des dérèglements climatiques pourraient perturber les conditions météorologiques dans la décennie à venir, avec une sécheresse extrême.

D'ici 2060, les zones exposées aux risques d'incendie devraient remonter vers le Nord-Ouest en France Métropolitaine, touchant des régions telles que les Pays de la Loire, le Centre-Val de Loire et la Bretagne. Ces risques d'incendie pourraient également s'étendre à la moyenne montagne dans les zones déjà impactées. Les massifs affaiblis par les sécheresses répétées sont attaqués par des parasites tels que les scolytes. Les hivers particulièrement doux favorisent leur prolifération entraînant le dépérissement de forêts entières .

Sources :

*Le Temps des forêts* est un film réalisé par François-Xavier Drouet.

*Main basse sur nos forêts*, Gaspard d'Allens, éditions du Seuil.

*Le Pin de Douglas, catastrophe des forêts ?* www.radiofrance.fr

ONF - Le monde des grands végétaux : de l'air à la matière

*Effets du douglas sur la biodiversité forestière* www.waldwissen.net

<https://www.rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-protection-de-la-population/La-securite-civile/Les-risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone/Risques-incendie/Feux-de-foret-preservons-la-foret-et-les-espaces-naturels-grace-aux-bons-comportements>.

[https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/les-risques-naturels-dans-la-region-auvergne-rhone-a10318.html?lang=fr#H\\_Les-inondations](https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/les-risques-naturels-dans-la-region-auvergne-rhone-a10318.html?lang=fr#H_Les-inondations)

<https://www.ecologie.gouv.fr/prevention-des-feux-foret>

<https://www.cnpf.fr/gestion-durable-des-forets/multifonctionnalite/incendies-et-feux-de-forets>

<https://foret.ign.fr/themes/prevention-des-incendies-et-preparation-au-risque>

Diagnostic-charte-forestiere-version-finale

## DERNIÈRE INFORMATION

D'après Reporterre.net : « *En pleine trêve des confiseurs, le 31 décembre, le gouvernement a publié un décret qui permet de déclasser plus facilement les forêts protégées. Il modifie le régime applicable aux forêts dites de protection et permet au ministre de l'Agriculture de supprimer ce statut sans passer par un décret en Conseil d'État. Les forêts protégées déclassées pourront ainsi être soumises à des travaux que leur statut interdisait auparavant. Le nouveau texte allonge aussi la liste des types de travaux permis sur ces forêts, ainsi que l'étendue de ceux qui requièrent l'autorisation du préfet.* »

■ Pierre-Yves Pellé-Boudon



© Pierre-Yves Pellé-Boudon



© Sylvie Plassard

## LES POMPIERS DU FIEF

Cette année 2023 était très attendue par la caserne des pompiers du Fief, car notre projet de portes ouvertes reporté depuis l'ouverture de la caserne a enfin abouti.

C'est avec beaucoup de plaisir que les sapeurs-pompiers du Fief ont pu vous accueillir le 22 juillet 2023. Cette journée fut une réussite. Vous êtes venus nombreux participer à cet événement, et découvrir le casernement et le quotidien de nos amicalistes.

L'Amicale tient à vous remercier chaleureusement pour votre accueil lors du passage de nos pompiers ainsi que pour vos dons qui permettent le financement des déplacements de nos volontaires à des formations de suivi, ainsi que les animations à venir.



**22 sapeurs-pompiers**  
**110 interventions**  
**plus de 2 000 heures**  
**de formations**

Le CT LE FIEF sera composé en 2024 de 22 sapeurs-pompiers (dont 6 filles et bientôt 7).

110 interventions, plus de 2 000 heures de formations allant de quelques heures, à plusieurs semaines ont eu lieu pendant l'année écoulée. Je remercie les sapeurs-pompiers pour leurs investissements personnel et collectif.

Merci aussi à leurs familles de les soutenir et d'accepter le temps donné à la communauté.

Événement important : deux départs à la retraite en cette fin d'année 2023. 27 et 26 ans de services chacun et un nombre incalculable de personnes secourues, d'heures de formation et de temps pris pour les autres, en tant que pompier ou tout simplement dans la vie civile.



C'est pour cela que nous sommes toujours en recherche de personnes pour rejoindre notre équipe. L'engagement est possible de 16 à 55 ans. (SDMIS.FR, Devenir sapeur-pompier volontaire.)

L'année à venir va amener un grand changement pour les pompiers avec l'application de la loi MATRAS. C'est une évolution notable des services de secours avec une montée en compétences des personnels, avec du nouveau matériel ainsi que des gestes médicaux à apprendre en plusieurs phases, comme la prescription de certains médicaments, des injections et bien d'autres.

Vos sapeurs-pompiers sont en constante formation et recyclage. Ils peuvent être déployés sur tout le territoire national et mondial pour certaines catastrophes humanitaires et naturelles (Mayotte crise sanitaire, Canada feux de forêts, etc.)

Que 2024 soit votre année, que le bonheur soit votre allié, que le sourire soit votre invité, et que la joie embellisse vos journées. Les sapeurs-pompiers du Fief vous souhaitent une belle et merveilleuse année.

■ **Lieutenant Violet Hervé**  
**Chef de CT LE FIEF**  
**et l'Amicale des Pompiers du Fief**



# LES CONSCRITS

## LES CONSCRITS DE LA 3 ONT PRIS LA MER



**Samedi 22 avril, les conscrits de la 3 ont traversé le village perché sur leur radeau de fortune. Malgré le vent qui faisait tanguer dangereusement leur embarcation, l'esprit était à la fête.**

Tout commence courant novembre 2022 : sur l'initiative des 70, 60 et 50 ans, la 3 lance la préparation de sa fête des conscrits.

Plusieurs conscrits de 70, 60, 50, 40, 30, 20 ans, sans oublier les biberons, se sont régulièrement réunis pour préparer cet événement annuel.

Ces rencontres ont été l'occasion pour chaque décennie de faire connaissance, de partager des moments chaleureux et conviviaux (dégustation à l'aveugle des différents vins pour le banquet, choix des menus, acheminement des sapins).

Chacun avait à cœur de préparer au mieux cette journée pour que chaque conscrit et ses invités profitent pleinement de cette fête. Pour certains d'entre eux, ce fut l'occasion de retrouver des personnes qu'ils avaient perdues de vue !

Les 18, 19, 20 ans ont assuré les " tournées " de brioches auprès des habitants de la commune et des conscrits. Ils ont participé au marché de Noël avec la vente de brioches et de boissons. Nous leur devons aussi le magnifique bateau qui nous a permis

de déambuler dans le bourg. Malgré leurs emplois du temps bien chargés, merci à tous ces jeunes qui ont consacré beaucoup de temps à la préparation de cette fête.

Les conscrits plus anciens ont assuré la vente de plats à emporter en février, la logistique et un soutien régulier dans l'organisation de cette fête. L'énergie n'a rien à voir avec l'âge. Leur dynamisme et leur joie de vivre ont été un véritable leitmotiv pour toute la classe.

Le 22 avril, c'était le Jour J. Malgré une météo bien incertaine, l'euphorie était au rendez-vous !

Après un moment de recueillement, piloté par les 20 ans, avec dépôt de gerbes sur les deux monuments aux morts, l'équipage a déambulé joyeusement au son de la fanfare festive de Beaujeu, proposant au passage un étonnant breuvage.

Le vin d'honneur et les séances photos ont été l'occasion pour Monsieur le maire de remettre symboliquement la clé de la commune à un représentant des 20 ans, et une BD retraçant l'origine des conscrits aux 10 ans. Les temps forts de cette journée ont été immortalisés par nos photographes.

Un peu plus de 100 personnes ont pu apprécier le repas servi à la salle des fêtes, animé par un DJ.

Au cours du banquet, le retour inattendu de la fanfare de Beaujeu accompagnée des conscrits de Monsols a réchauffé l'ambiance en invitant les gens à venir danser sur des airs entraînants.

La soirée dansante s'est prolongée jusque tard dans la nuit. À l'aube, les conscrits fatigués, mais heureux de leur journée, ont partagé une soupe à l'oignon.

La classe en 3 passe le flambeau aux conscrits de la classe en 4, en leur souhaitant de passer de beaux moments.

La 3 a largué les amarres vers de nouvelles aventures. Rendez-vous dans 10 ans !



■ Mylène Mansiat  
et Patricia Briday







## LES MANIFESTATIONS DE L'ANNÉE 2024

Cinéma tous les 1<sup>ers</sup> mardis de chaque mois, d'octobre inclus à juin inclus

Bibliothèque ouverte à tous (enfants - adultes) tous les samedis matin de 10h à 12h sauf vacances scolaires

### FÉVRIER

Samedi 17 Vente de saucissons par les Conscrits

### MARS

Mercredi 6 Paris-Nice (vélo) Col des Bourbons

Dimanche 17 Rencontre Cenvarde

Samedi 23  
et dimanche 24 Théâtre à la salle des fêtes

### AVRIL

Samedi 27 Conscrits de la classe « 4 »

### MAI

Date à définir Commémoration au col de la Sibérie

### JUIN

Vendredi 7  
au Dimanche 9 Rallye des vins  
Vendredi 14 Marché nocturne  
Samedi 15  
et dimanche 16 Course de vélo  
« À travers le Beaujolais » à Émeringes  
Samedi 29 Kermesse des écoles à Serrières

### JUILLET

Samedi 6 Concert « La Cabriole » à l'église

Vendredi 12 Marché nocturne

Samedi 20 Concert Maël Guezel Percussionniste

### AOÛT

Vendredi 9 Marché nocturne

Date à définir Nuit des étoiles

### SEPTEMBRE

Date à définir Pétanque

Dimanche 15 Rencontre Cenvarde

### OCTOBRE

Samedi 12 Randonnée des 4 Montagnes à Cenves

### NOVEMBRE

Date à définir Raid Bleu

Date à définir Commémoration monuments aux morts  
et Repas des Anciens

Samedi 30 Marché de Noël

### DÉCEMBRE

Samedi 7 Téléthon

Dimanche 15 Belote

## HOMMAGES



Le 3 juin 2023, Pierre-Yves Pellé-Boudon, maire de Cenves, et le député du Rhône Alexandre Portier ont eu l'honneur de remettre à Nicole Joseph la médaille



de l'Assemblée nationale pour ses engagements personnels et professionnels auprès de la commune. Nous la félicitons et la remercions.



Le 11 novembre a eu lieu la cérémonie en hommage aux victimes des dernières guerres au bourg de Cenves et à Vieux-Château.

À cette occasion, et pour remercier et récompenser tous les enfants qui ont lu le discours, un bleuet et une bande dessinée sur la Grande Guerre ont été remis à chacun d'eux.



Cérémonie au bourg de Cenves

## INFOS - ANNONCES



### LA CROIX DU RUIRA

Cette croix très ancienne située au sommet d'une chaîne montagneuse séparant la vallée de la Petite Grosne à l'est, de celle de la Grosne à l'ouest, et qui marquait un lieu de passage entre les communes de Cenves et Tramayes, pourrait dater du premier millénaire de notre ère.

Le 30 mai 2023, une nouvelle croix de chemin a remplacé l'ancienne. Cette nouvelle version de la croix de Ruirra a été fabriquée par Guy Pialat. Elle a été financée par l'association du patrimoine de Tramayes et le panneau explicatif a été financé par la commune de Cenves.

L'inauguration de ce petit patrimoine communal a eu lieu le 19 juillet, à l'occasion de la pose du panneau explicatif, avec les deux communes de Cenves et Tramayes.



### RESTAURANT EN QUÊTE D'UN REPRENEUR

Le restaurant de Cenves a fermé ses portes. La « commission restaurant » va bientôt se réunir pour rechercher un nouveau restaurateur susceptible de reprendre l'établissement.

Avis aux intéressés !

### NOUVEAUX HORAIRES À LA DÉCHETTERIE

**Horaires déchèteries à partir du 02/01/2024**  
Hors juillet - août\*

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Belleville-en-Beaujolais	8h-12h 13h30-18h	8h-12h 13h30-18h	8h-12h 13h30-18h	8h-12h 13h30-18h	8h-12h 13h30-18h	8h-12h 13h30-18h
Juliéнас	13h30-18h		8h-12h			8h-12h
Saint-Didier-sur-Beaujeu	13h30-18h		13h30-18h		8h-12h	13h30-18h
Villié-Morgon	8h-12h	13h30-18h		8h-12h 13h30-18h	8h-12h 13h30-18h	8h-12h 13h30-18h
Deux-Grosnes (Monsols)		8h-12h	13h30-18h			8h-12h 13h30-18h

\* Horaires spécifiques d'été du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août

### RESTEZ CONNECTÉS !

La **Lettre d'info de Cenves** pour recevoir chaque mois les infos sur la vie culturelle, associative, municipale et l'actualité de Cenves et sa région.

#### Comment s'abonner ?

- Directement sur le site de Cenves : <https://cenves.fr>
- Ou via le lien suivant : <https://cenves.fr/lettre-de-cenves>

#### L'application Panneau Pocket



Pour être informé et alerté des événements, coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore. Une nouvelle version plus conviviale devrait voir le jour en 2024.

# LES ARTISANS LOCAUX NOUS SPONSORISENT




**GARAGE PAQUOT**  
71520 TRAMAYES  
**03.85.50.58.15**

**LOCATION DE VEHICULES**  
tourisme/mini-bus/utilitaire

**& réparations mécaniques multimarques**  
[garage.paquot@orange.fr](mailto:garage.paquot@orange.fr)

**Marie-France WOJCIK**  
**Psychothérapeute-Superviseur**

Diplômée 3ème cycle École Parisienne de Gestalt  
Diplômée en supervision CIG Montréal

Adultes, ados, enfants, couples, sur rendez-vous :

Tél : 06 25 91 30 58 • Mail : [marie-france.wojcik@lilo.org](mailto:marie-france.wojcik@lilo.org)  
La Chevrette • 69840 Cenves  
Site : [www.mfw-gestalt.fr](http://www.mfw-gestalt.fr)




**BONNOT CHARVET**

MAÇONNERIE GÉNÉRALE  
Rénovation - Façade - Carrelage

71960 SERRIÈRES

06 22 02 25 58 / 06 32 51 97 38  
[bonnot-charvet.sarl@outlook.fr](mailto:bonnot-charvet.sarl@outlook.fr)

Pensez à climatiser votre intérieur...  
avant la canicule.



**cpc froid**

172, Z.A. des Benoits  
71470 ROMENAY  
Tel. 03 85 50 10 76 - [contact@epcfroid.fr](mailto:contact@epcfroid.fr)



## SERVICE POSTAL



Des boîtes aux lettres de La Poste sont à votre disposition au bourg, aux Jonnets, à Vieux-Château et à la Grange du Bois.

N'hésitez pas à les utiliser !



**Formations et Conseils**  
**Sécurité au travail**

INCENDIE- CACES®  
SST (SECOURISME)  
HABILITATION ELECTRIQUE ...

83 Rue André Derain  
ZAC Grand Sud  
71000 MACON

03.85.38.36.91  
[www.groupeforces.fr](http://www.groupeforces.fr)

CHARPENTE • OSSATURE BOIS  
COUVERTURE • ZINGUERIE  
ESCALIER • MENUISERIE  
ISOLATION SUR TOITURE

S.A.R.L. **MERLE**  
[sarljacquesmerle@orange.fr](mailto:sarljacquesmerle@orange.fr)

71960 BUSSIÈRES  
Tél. : 03 85 37 71 09  
[www.charpente-merle-71.fr](http://www.charpente-merle-71.fr)






## LES ARTISANS LOCAUX NOUS SPONSORISENT

# THIMON

## MAÇONNERIE

Neuf et rénovation

71520  
Tramayes


RENARD Jeremy  
06 87 91 91 03  
03 85 50 53 79  
thimonfreres@orange.fr



## SARL D'ARCHITECTURE

400 rue des Montgerauds  
69840 CENVES

**L'ATELIER BLEU**



contact@latelierbleu.fr - 06 30 92 82 52

## GUERIN PRIMEURS

14 PLACE DU CHAMP DE FOIRE  
71520 TRAMAYES

03 85 50 51 45

GUERIN FRÉDÉRIC  
FRUITS ET LEGUMES

06 77 18 32 23



Professionnel certifié

deluxramonage@gmail.com

**Entretien et dépannage**  
pour installations au bois bûches ou granulés



**AXGROUP**  
Expert de votre transformation digitale

299, rue des Epinoches  
71000 MACON  
Tél: 03.85.20.55.00

Suivez-nous :  
in f



**L'UNIVERS DE LA MOTOCULTURE**

LOCATION - VENTE - RÉPARATION TOUTES MARQUES

**TÉL. 03 85 22 13 21**

DU LUNDI AU VENDREDI : 8H-12H / 14H-18H • SAMEDI MATIN : 8H-12H

mjmecavert@gmail.com • ZA PARIS GAGNÉ 71520 TRAMBLY

CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE



**SARL TOUTANT**  
Père et Fils

**SCIERIE**

Vente de bois au détail (aux particuliers et professionnels)  
Bardage traité autoclave - sciage à façon

1000 Route du Prost - 71520 Saint-Point  
Tél. 03 85 50 56 96

**CAISSE LOCALE  
DES VALLEES  
DE LA GROSNE**



**CENTRE - EST**

# LES ARTISANS LOCAUX NOUS SPONSORISENT



  
**LA LUCIOLE**  
POTERIE/LUMINAIRES D'ART

71960 Pierreclos

**06 72 56 73 34**

[www.poterie-la-luciole.odexpo.com](http://www.poterie-la-luciole.odexpo.com)



**LA FONTAINE**  
Arts & Vins

**GÎTES**

**BOUTIQUE**

**CAVEAU**

artisanat,  
expositions,  
épicerie fine, bar à  
vins, concerts,  
animations...

**JULLIÉ**

[www.la-fontaine-arts-et-vins.fr](http://www.la-fontaine-arts-et-vins.fr)  
Tel 06 75 87 62 16



**BOULANGERIE-  
PATISSERIE**  
*A LA BONNE CROUTE*

03.85.50.51.74 / 07.68.59.99.85

13 Place de la Poste 71520 TRAMAYES **MOLINA Enrik**  
Facebook : boulangerie A la Bonne Croûte **Gérant**  
Mail : [a.la.bonne.croute@gmail.com](mailto:a.la.bonne.croute@gmail.com)

**LE DIROSE**  
Restaurant  
Roselyne et Didier

**03 85 35 71 49**  
[ledirose@orange.fr](mailto:ledirose@orange.fr)  
[www.ledirose.wix.com](http://www.ledirose.wix.com)

Fermé le lundi

71960 SERRIÈRES



**Tom Flower's**  
*Fleuriste - Créateur*



Ouvert 7j/7

**03.85.39.32.20**

Carrefour de l'Europe  
71000 MÂCON



**SAS  
BONHOMME**



**Electricité Générale et Industrielle**  
Zone Artisanale Les Terreaux 71520 TRAMAYES  
[Contact.bonhomme@sas-bonhomme.fr](mailto:Contact.bonhomme@sas-bonhomme.fr)  
Tel : 03 85 50 53 76 / Port : 06 10 46 28 82

**P 2 C** **Votre plombier  
du Haut-Beaujolais**

**Plomberie-Canalisations-Chauffage**

**Dépannage-Installation-Entretien**  
Mise en Service

**06 84 93 83 35**

[bornetclementplomberie@gmail.com](mailto:bornetclementplomberie@gmail.com)



Menuiseries PVC/ALU/BOIS  
Volets roulants & battants  
Stores - Portes de garages  
Portails & clôtures - Pergolas

**Stéphanie CHARVET** *Votre partenaire local  
pour un service sur mesure*



Estimation à domicile  
**GRATUITE**

Fixe - 09.70.91.04.94 [mfcfermetures@gmail.com](mailto:mfcfermetures@gmail.com)  
Portable - 06.69.22.31.93 Les Perriers cidex 717 - 71570 Leynes



# LES ARTISANS LOCAUX NOUS SPONSORISENT



*Le Bureau de Delphine*  
Secrétaire Indépendante


Delphine BALANDRAS  
S.A.S. B2T

Tél : 06.21.47.83.11  
Mail : lebureaudedelphine@orange.fr  
320 route du Breuil - Les Guérins - 71960 SERRIERES



*Poney Club de Cenves*

Tel : 04.74.04.67.05  
Site : poney-club-cenves.com



**Frédéric DECHENAUD**  
Le bâtiment au naturel

- RÉNOVATION
- ISOLATION
- MENUISERIE EXTÉRIEURE
- AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEUR

SARL SIMBA 69840 CENVES  
06 23 88 63 03  
contact.simba@orange.fr



**LACHARME Stéphane**

**PLATRERIE  
PEINTURE  
ISOLATION  
FAUX-PLAFOND**

Successeur de l'entreprise Rotival

Zone Artisanale des Terreaux  
71520 TRAMAYES

Tél. 09 67 36 83 78 - Fax. 03 85 35 83 78  
Port. 06 31 66 84 72 - Mail. sl2p@orange.fr



**SAS Sangouard Raspail**

Maçonnerie générale  
Charpente Couverture Zinguerie  
Rénovation et Neuf

Devis gratuit !  
Etude complète de chantier !  
Conseil, conception de plans, suivis de chantier !

Coordonnées :  
Christophe Sangouard : 06-61-16-74-33 Mail : sangouard.chris@orange.fr  
Antoine Raspail : 06-13-87-52-01 Mail : antoine.raspail@gmail.com

Adresse Postale:  
Le bourg, 69840 Cenves  
Retrouvez nous sur Facebook !

Siret : 48461389800010



*L'Ecrin des Molliers*

Massages et soins  
énergétiques

Nathalie FRAMPIER - MAULET

☎ 06 77 16 52 54    ✉ nat3001@hotmail.fr  
37 boucle des Molliers 69840 CENVES

🌐 <https://www.ecrin-des-molliers.fr/>



**CHARLOTTE SOTY**  
Soins bien-être à domicile

**Massages - Méthode Moneyron -  
Gymnastique douce**

**07 68 34 69 58**  
<https://charlotte-soty.fr>



**SD**  
**SEBASTIEN DAILY**

Plâtrerie | Peinture | Décoration Façade | Isolation

**Sébastien Daily**  
**06 60 13 43 73**  
69840 CENVES | [SD.platreriepeinture69@gmail.com](mailto:SD.platreriepeinture69@gmail.com)

# LES ARTISANS LOCAUX NOUS SPONSORISENT

**SL TAXI**  
Sébastien et Lydie  
Mâcon n°7 / Tramayes n°3

**TAXI**

gares, aéroports, conventionnés CPAM,  
véhicule 7 places, toutes distances...

**06 80 74 21 25**  
sltaximacon@gmail.com



**SAS BENAS Patrick**

Entreprise agréée **06.76.43.85.08**



- Vidange Fosses Septiques  
(Fosses toutes eaux, micro-stations, effluents vinicoles)
- Curage de réseau
- Débouchage toute canalisation
- Passage Caméra

**71960 Serrières**



ENT.  
**BONNOT MATTHIEU**

Plomberie • Chauffage • Sanitaire  
Energies renouvelables • Traitement de l'eau

Les Trêves - 71520 Tramayes  
06 86 13 61 22 - matthieubonnot14@gmail.com



Clément POULET

Tél. 03 85 50 51 85  
menuisieremoreaujeandin@orange.fr  
22 rue du Tacot 71520 TRAMAYES  
www.moreaujeandin.com



ARCHITECTURES

Mazzolini Marion  
Architecte d'intérieur scénographe CFAI

+ 33 (0)6 08 56 15 19  
Les Luquets 69840 Cenves  
contact@m-architectures.com  
http://www.m-architectures.com



**SARL COPERET FRERES**

Charpente couverture  
menuiserie ossature bois

124 rue de Bomal  
69820 Fleurie  
04 74 04 12 03  
06 74 72 31 15



coperetfreres@orange.fr



**DESRAYAUD**  
Pépinières et Paysages

625 route de Juliéna - 71680 VINZELLES  
Tél : 03 85 35 63 59 - Fax : 03 85 35 68 12  
e-mail : contact@desrayaud-paysagistes.com  
site : www.desrayaud-paysagistes.com

**GAEC de la Grange Paiseaud**

Vente de Fromages  
(Chèvres, vaches, et mélanges)

**Ouvert tous les jours**  
**6h à 9h et de 16h à 18h**

**04 74 04 66 84**



**La Grange Paiseaud 69840 CENVES**

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 21 mars 2017, la délivrance de la CNI ne se fait plus à la mairie de Cenves. Vous devez vous rendre dans les mairies de Belleville, Crèches ou Mâcon.

(Téléphoner et prendre rendez-vous au préalable ou <https://ants.gouv.fr>)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les CNI délivrées aux personnes MAJEURES ont une durée de validité de 15 ans.

La CNI des personnes MINEURES con-sERVE une durée de validité de 10 ans.

Elle est gratuite si c'est une 1<sup>re</sup> CNI ou un renouvellement avec production de l'ancienne.

Renouvellement de CNI sans production de l'ancienne : 25 €.

## DOCUMENTS À FOURNIR

- Une pièce d'identité : carte d'identité cartonnée, passeport, permis de conduire, etc.
- Un justificatif d'état civil : extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois ou livret de famille des parents du demandeur.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du demandeur (ou de son conjoint).
- Une photo d'identité homologuée.
- Le cas échéant, un certificat de perte ou de vol (si le demandeur ne peut produire son ancienne carte d'identité).

## FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

### PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

(Validité : 10 ans et 5 ans pour les mineurs)

Les passeports ne se font pas à la mairie de Cenves. Vous avez la possibilité de vous adresser aux mairies de Belleville 04 74 06 11 11,

Crèches 03 85 36 57 90 ou Mâcon 03 85 39 71 00

(Téléphoner et prendre rendez-vous au préalable. Vous pouvez aussi faire une pré-demande en ligne via le site : <https://ants.gouv.fr>).

Possibilité de prendre RDV en ligne sur le site de la mairie de Crèches-sur-Saône.

### DOCUMENTS À FOURNIR

- 86 € en timbres fiscaux pour un adulte, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans et 42 € pour un mineur de plus de 15 ans  
Timbres dématérialisés sur <http://timbres.impots.gouv.fr>.
- Un document officiel avec photographie : passeport à renouveler valide ou périmé depuis moins de 2 ans (s'il est périmé depuis plus de 2 ans, vous devez présenter un acte de naissance de moins de 3 mois), CNI en cours de validité, permis de conduire, carte de combattant, carte professionnelle, carte d'identité militaire, permis de chasser, etc.
- Pour une première demande, en cas de perte ou de vol, ou si vous possédez encore une CNI ou passeport non sécurisés : une copie intégrale de l'acte de naissance récent à demander à la mairie du lieu de naissance ou, pour les personnes nées à l'étranger, au service central de l'état civil à Nantes.
- Un justificatif de nationalité française si la nationalité ne se déduit pas de la lecture de la copie intégrale de l'acte de naissance.
- Un justificatif de domicile (original) de moins de 1 an au nom du demandeur (ou de son conjoint).
- Une photographie d'identité récente, répondant aux normes internationales de moins de 6 mois.
- Le cas échéant, un certificat de perte ou de vol si le demandeur ne peut pas produire son ancien passeport.

### DÉCLARATION DE PERTE

La déclaration de perte de documents d'identité (carte d'identité et passeport) est à effectuer en mairie.

La gendarmerie reste compétente pour les déclarations de vol.

### PERMANENCES SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi ..... 10h00 - 12h00

Jeudi ..... 10h30 - 12h30

Samedi ..... 9h30 - 12h00

# NUMÉROS UTILES

## GÎTES / MAIRIE

Mairie ..... 04 74 04 60 92  
Mairie Fax ..... 04 74 04 61 61  
secretariat-mairie@cenves.org

Service gîtes ..... 04 74 04 67 15  
(Le matin uniquement)  
gitesdesejour@cenves.org  
www.cenves.org

## ÉQUIPE MUNICIPALE

M. Pellé-Boudon (Maire) ..... 06 21 96 60 21  
M. Larochette Gérard (1<sup>er</sup> adjoint) ..... 06 11 35 59 64  
Mme Raymond Catherine (2<sup>e</sup> adjoint) .. 06 48 78 78 15  
M. Denuelle Frédéric (3<sup>e</sup> adjoint) ..... 06 76 41 81 49

## ÉCOLES

École de Cenves ..... 04 74 04 61 06  
Cantine de Cenves ..... 04 74 04 60 92  
École de Serrières ..... 03 85 35 78 97  
Cantine de Serrières ..... 03 85 35 78 97  
Garderie périscolaire ..... 03 85 35 78 97

## SERVICES

ADMR Monsols ..... 04 74 04 71 96  
Assistante sociale  
Maison du Rhône ..... 04 74 04 70 45  
Assistante sociale MSA ..... 04 74 04 72 85

## URGENCES

Gendarmerie ..... 17  
Pompiers ..... 18  
SAMU / SMUR ..... 15

## INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Elle concerne :

- Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans dans l'année, ainsi que ceux qui auront 18 ans au cours des mois de janvier et février de l'année qui suit.
- Les personnes nouvellement arrivées dans la commune.
- Les personnes qui ne sont pas encore inscrites.
- Les ressortissants des États membres de l'Union Européenne, qui peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires de leur domicile pour les élections européennes et municipales.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie du domicile :

- Les Français, garçons et filles, âgés de 16 ans et ce, dans le mois de leur anniversaire
- Les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans

Les pièces à fournir : le livret de famille, la carte nationale d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

## AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Les mineurs non accompagnés d'un adulte titulaire de l'autorité parentale devront être munis :

- d'une pièce d'identité valable
- d'une autorisation individuelle de sortie du territoire (AST), complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale (Valable 1 an - à télécharger sur le site : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359))
- d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

## PERMIS DE CONDUIRE

Depuis 2015, les permis de conduire cartonné sont progressivement remplacés par les nouveaux permis de conduire, plastifié, de la même taille d'une carte de crédit.

Votre ancien permis reste valable jusqu'au 19 janvier 2033.

## NAISSANCES 2023



**Lucas Luis MOREAU**  
né le 1<sup>er</sup> janvier 2023  
Hameau L'Oiseau



**Joana THEVENET**  
née le 13 janvier 2023  
Hameau Le Burnaizé



**Roméo CHEVALIER**  
né le 5 janvier 2023  
Hameau Les Réserves



**Maximilien Benoît Étienne POIDEVIN**  
né le 6 mai 2023  
Le Bourg



**Bosco Joseph Gabriel ROUDERGUES**  
né le 24 mai 2023  
Hameau Les Montgerauds



**Albane PARET**  
née le 27 octobre 2023  
Hameau La Grange du Bois